

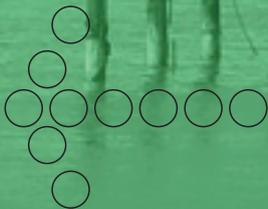
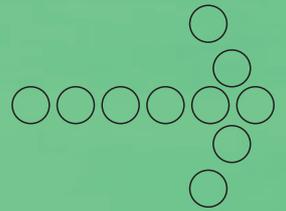


**INSEE**  
ANTILLES-GUYANE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES

N° 74 - Juillet 2011

**anti**ane éco

la revue économique et sociale  
des antilles guyane



# L'année économique et sociale 2010 en Guyane

---

## Des signes de reprise

## L'année économique et sociale 2010 en Guyane

### **Synthèse régionale**

2 2010: Des signes de reprise

### **Actualités**

3 2010 en quelques dates

### **Contexte national et international**

4 L'économie mondiale redémarre en 2010

### **Commerce extérieur**

6 Reprise des importations et hausse des exportations

### **Épargne-crédit**

8 Essoufflement de la demande de financement

### **Développement économique**

10 La Guyane : une région européenne

### **Économie**

12 Commerce extérieur : des atouts de la Guyane à mieux valoriser

### **Création d'entreprises**

16 Forte hausse des créations d'auto-entreprises en Guyane

### **Prix de détail**

18 Des prix à la consommation stables en 2010

### **Agriculture**

20 2010 : l'année du recensement agricole en Guyane

### **Bâtiment**

22 Construction en 2010 en Guyane : des autorisations en forte hausse

### **Spatial**

24 2010 : une grande année pour le CNES et l'activité spatiale

### **Formation**

26 Former pour l'emploi

### **Transport**

28 Le trafic aéroportuaire en 2010

29 L'activité portuaire en 2010

### **Tourisme**

30 Enquête de fréquentation hôtelière en Guyane en 2010

### **Emploi-chômage**

31 Bilan des mesures du plan de relance à fin 2010

33 Plus d'emplois précaires sur le marché du travail guyanais

35 Une Guyanaise de 25 à 49 ans sur six dans le halo

37 Dynamisme des services marchands hors intérim

### **Politique de la ville**

39 Les grossesses précoces : près de 7% des femmes enceintes de Guyane sont mineures

### **Cohésion sociale**

41 Un Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation en Guyane

### **Santé**

43 L'assurance maladie en Guyane : les ruptures des droits de base

### **Démographie**

45 Une jeunesse toujours plus nombreuse

### **Solidarité**

47 Soutien à l'accueil du jeune enfant : 12,5 millions d'euros

# Édito

L'édition 2010 de l'Année Économique et Sociale en Guyane est une source d'information qui se veut synthétique et non exhaustive sur la réalité économique et sociale de la région.

Je remercie tous les contributeurs des administrations et organismes extérieurs et les agents de l'Insee ayant œuvré pour cette réalisation 2010.

Je remercie également tous les nouveaux rédacteurs : l'AFD, la CCIG, la CAF, le CNES, la Préfecture et la DJSCS et

- François Cazottes, Jean-Christophe Lambert, de la Direction de l'agriculture et de la forêt Guyane ;
- Maryse Ferrand, Stelly Fernand, du Pôle emploi Guyane ;
- Ève Rieublanc, Virginie Olive, Caroline Abt, Robert Satgé de l'Agence française de développement ;
- Corinne Ramon, de la Caisse d'allocations familiales ;
- Léna Berton, Darby Nacibide, Philippe Simmonet, René Ladouceur, Patricia Calut de la CCIG ;
- Claude Conan, Philippe Féry, de la Caisse générale de sécurité sociale de Guyane ;
- Bertrand Panhuys, Jean-Philippe Zébus du CNES ;
- Laurence Besançon, du Centre de ressources de la politique de la ville ;
- Rémy Charrier, de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Francis Happe, de la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Sandie Boyer, de l'agence de Guyane de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer ;
- Julia Latidine, du Sgar - Préfecture de Guyane.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture et vous invite à consulter l'édition 2010 et celle de l'année précédente sur [www.insee.fr/guyane](http://www.insee.fr/guyane)

*N'Ouara YAHOU*

# L'année 2010 : des signes de reprise

**2010 est une année de reprise mondiale. En Guyane, région moins touchée par la crise que les autres territoires, des signes encourageants de croissance ne masquent pas le manque structurels d'emplois stables. La construction de logements atteint un niveau record mais les emplois se développent surtout dans des formes précaires**

L'année 2010 est une année de reprise mondiale, notamment en Amérique Latine. La Guyane avait bien résisté à la crise des années précédentes. Cette année, les signes de croissance sont encourageants pour le développement futur du territoire.

Par rapport à 2009, les importations progressent de 13 %, notamment celles de denrées alimentaires (+ 22 %) qui peuvent traduire une relance de la consommation des ménages. Les exportations ont augmenté de 37 %, grâce à l'envolée du cours de l'or.

Les créations d'entreprises suivent la forte poussée des auto-entrepreneurs qui représentent en 2010, la moitié des créateurs d'entreprises.

L'autorisation de construction pour des logements a atteint un record (4 000 autorisations) avec une part des logements sociaux proche de 50 %.

Le trafic aéroportuaire a bondi de 6 %, notamment sur la liaison Cayenne - Paris, avec une offre de vols commerciaux en hausse (+7,6 %).

Malgré la hausse significative des prix de l'alimentation et de l'énergie, les prix sont stables en 2010 (+0,2 %), contrairement aux Antilles et à la France métropolitaine.

Enfin, l'activité spatiale est au plus haut avec six lancements d'Ariane et la fin de la construction des ensembles de lancement Soyouz et Vega.

Néanmoins, ces points positifs ne peuvent masquer les déficits auxquels doit faire face la Guyane. L'emploi en est le meilleur exemple : il manque deux cent emplois pour mille personnes en âge de travailler.

Par rapport à 2009, les créations d'emplois se multiplient mais cette croissance est mal orientée. Il s'agit dans la plupart des cas d'emplois précaires. Même si le taux de chômage reste stable en 2010, la Guyane est la seule région française où le « halo » autour du chômage est plus important que le nombre de chômeurs au sens du BIT. Ce halo se renforce avec une hausse de 1 600 emplois de forme particulière (CDD, emplois aidés, intérim...) et 1 000 emplois dans le secteur informel. Tandis que la part des personnes accédant à un emploi stable ne cesse de diminuer. Certaines catégories de la population sont davantage touchées, notamment les femmes. Une sur quatre est au chômage et une sur six est dans le halo du chômage.

Dans ce contexte, les Guyanais épargnent plus et investissent moins, ce qui freine une reprise franche.

---

Benoît Hurpeau



# 2010 en quelques dates

## 6 janvier

Fonctionnement du nouveau transport urbain, (le TIG)

## 21 janvier

Début des travaux du pont de Larivot devenu impraticable suite à la rupture d'une pile sur la RN1

## 28 janvier

Les routiers bloquent les routes et réclament une indemnisation de compensation de pertes suite à la fermeture du pont de Larivot

## 3 février

La Guyane est en situation d'épidémie de dengue

## 16 mars

Quatre mois après sa fermeture, le pont du Larivot est rouvert à la circulation

## 8 avril

La Société Mixte de transport Collectif assure le transport fluvial entre Cayenne et Macouria mis en place lors de la fermeture du pont

## 19 avril

Des incidents techniques sur le réseau haute tension provoquent une coupure d'électricité plongeant dans le noir plus de la moitié des habitants du littoral

## 5 mai

Lancement de travaux sur la route de Cacao

## 10 mai

Ouverture de la ligne Cayenne - Saint-Laurent - Grand-Santi par la compagnie Air Guyane Express

## 17 mai

Démarrage de la construction du nouveau collège de Soula, à Macouria

## 23 juin

Analyse de la situation économique de la Guyane par (IEDOM) : la Guyane est touchée par la crise

## 12 juillet

Une comparaison des prix entre les DOM et la métropole révèle que la Guyane est le département d'outre-mer le plus cher, + 13 % par rapport à la métropole.

## 13 juillet

Publication par l'IEDOM de la liste des sites touristiques les plus visités : les îles du Salut, le Zoo, le musée de l'Espace, le camp de la Transportation, le Musée départemental

## 15 juillet

Augmentation du prix des carburants : 1,22 € le litre de gasoil et 1,42 € pour le sans-plomb

## 30 juillet

La région vote la baisse de sa taxe sur les carburants.

## 4 septembre

Projet de réhabilitation de l'ancien hôpital Jean-Martial par le ministre de la Culture

## 13 octobre

Mobilisation des lycéens contre la réforme des retraites. Des milliers de lycéens défilent à Cayenne, Kourou et Saint-Laurent

## 8 novembre

Création de la communauté de communes du Pays des Savanes

## 30 novembre

Arrivée de la télévision numérique en Guyane  
Aide humanitaire : les containers de dons quittent le Port de Dégrad des Cannes à destination d'Haïti après le séisme du 10 janvier 2010.

Émilie CHARLES-EUPHROSINE

# L'économie mondiale redémarre en 2010

**Le Produit Intérieur Brut mondial a progressé de 5 % en 2010. La reprise a été dynamique aux États-Unis mais plus hétérogène dans la zone Euro. La plupart des pays avancés ont mis en place des plans de consolidation de leurs finances publiques. En France, la reprise est portée essentiellement par la consommation. La reprise a été très dynamique en Amérique Latine et dans la Caraïbe, portée par le Brésil, la République dominicaine et Panama. L'économie haïtienne a subi en 2010 les conséquences du tremblement de terre de janvier.**

L'économie mondiale a progressé de 5 % en 2010 après la récession de 2009 (- 0,5 %). Le commerce mondial a retrouvé son dynamisme, particulièrement au second semestre 2010. La reprise de la demande mondiale est forte.

Le prix du pétrole a fortement augmenté au dernier trimestre 2010 (voir encadré). La hausse du coût de l'énergie laisse craindre des répercussions sur les prix des produits alimentaires. Ces hausses toucheront plus fortement les pays émergents et risquent, si elles se poursuivent, de générer des tensions sociales.

Les États-Unis ont retrouvé une croissance dynamique (+ 2,8 %). Le recul des importations américaines au cours du dernier trimestre est dû aux conditions climatiques et ne devrait être que conjoncturel. La politique budgétaire très expansionniste a permis de sortir de la crise de septembre 2008.

La croissance est restée très élevée dans les pays émergents. La Chine et l'Inde poursuivent leur marche en avant à un pas rapide avec une croissance de plus de 10 %. L'inflation et la spéculation immobilière menacent toutefois d'éroder les progrès enregistrés.

**La reprise est hétérogène dans la zone Euro**

La croissance a été très hétérogène dans la zone Euro. L'économie allemande a été soutenue par des investissements élevés. L'Espagne et l'Italie ont du faire face à une demande interne très faible. La Grèce, le Portugal et l'Irlande ont

mis en place des plans drastiques de réduction des déficits publics. Après une reprise soutenue au premier semestre 2010, l'activité a décéléré au second semestre sous l'effet conjugué de politiques publiques plus restrictives et d'un ralentissement des exportations.

Les craintes liées au non remboursement de la dette de certains états sont toujours présentes. La Grèce, l'Irlande, le Portugal et dans une moindre mesure l'Espagne ont subi une hausse des taux souverains à 10 ans. Ces hausses remettent en cause un équilibre budgétaire déjà menacé par la crise. En réponse, ces états mènent des politiques radicales de consolidation du déficit public basées essentiellement sur une réduction des dépenses publiques. Le plan de soutien mené par l'Europe garantit à ces états des taux de remboursement ne mettant pas en péril l'économie du pays.

## La crise épargne les pays émergents

**Croissance du PIB en 2009 et 2010, projections pour 2011 et 2012**

	En %		Projections	
	2009	2010	2011	2012
<b>Monde</b>	<b>-0,5</b>	<b>5,0</b>	<b>4,4</b>	<b>4,5</b>
<b>économies avancées dont :</b>	<b>-3,4</b>	<b>3,0</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>
États Unis	-2,6	2,8	2,8	2,9
Zone Euro, dont :	-4,1	1,7	1,6	1,8
- France	-2,7*	1,5*	1,6	1,8
- Allemagne	-4,7	3,5	2,5	2,1
Japon	-6,3	3,9	1,4	2,1
<b>Pays émergents ou en développement dont :</b>	<b>2,7</b>	<b>7,3</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>
- Chine	9,2	10,3	9,6	9,5
- Inde	6,8	10,4	8,2	7,8
<b>Amérique Latine - Caraïbes</b>	<b>-1,7</b>	<b>6,1</b>	<b>4,7</b>	<b>4,2</b>
Brésil	-0,6	7,5	4,5	4,1
Venezuela	-3,3	-1,9	1,8	1,6
Amérique Centrale <sup>1</sup>	-0,6	3,6	4,0	4,3
- Panama	3,2	7,5	7,4	7,2
Caraïbes <sup>2</sup>	0,4	3,4	4,2	4,5
- Haïti	2,9	-5,1	8,6	8,8
- République Dominicaine	3,5	7,8	5,5	5,5
- Antigua et Barbuda	-8,9	-4,1	3,1	2,5
- Dominique	-0,3	1,0	1,6	2,5
- Sainte-Lucie	-3,6	0,8	4,2	3,9
- Barbade	-4,7	-0,5	2,0	2,5
- Trinidad et Tobago	-3,5	0,0	2,2	2,4
- Suriname	3,1	4,4	5,0	5,0

(1) Costa-Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama

(2) Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Bélice, Dominique, République Dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago

Sources : FMI, World Economic Outlook, avril 2011 sauf (\*) Insee, comptes nationaux, base 2005

Les risques sur les dettes souveraines peuvent de manière indirecte pénaliser la reprise économique en développant l'attentisme des acteurs économiques, en particulier des ménages. Les politiques budgétaires comportent également un risque de réduction du pouvoir d'achat des ménages, en particulier lorsqu'elles s'appuient sur une hausse de la fiscalité.

contribuant ainsi à la croissance. Ce facteur, associé à un report d'activité dans le secteur de la construction a entraîné une accélération de la croissance au premier trimestre 2011 (+ 1 %).

Les économies d'Amérique latine et de la Caraïbe ont enregistré une forte croissance en 2010 (+ 6,1 %). Cette

*L'Amérique latine et les Caraïbes sont dynamiques*

croissance devrait rester soutenue en 2011 et 2012 avec des prévisions supérieures à 4 %. Cette croissance a été portée par la demande intérieure, générant des risques de surchauffe dans certains pays avec l'accroissement des déficits publics et des tensions inflationnistes.

Le Brésil, fort d'une croissance très vive (+ 7,5 %) a mis en place en 2011 des coupes budgétaires élevées à hauteur de 1,25 % du PIB. La croissance est restée soutenue au Suriname grâce à une forte hausse en valeur des exportations de pétrole et d'or. Dans les petites Antilles (îles de l'Organisation des états de la Caraïbe orientale), la dette publique s'est dégradée pour approcher 100 % du PIB. Le tourisme a repris en 2010 mais de manière moins marquée que dans

les grandes Antilles. La croissance se poursuit en République dominicaine (+ 7,8 % en 2010 après + 3,5 % en 2009). L'économie est portée par des investissements sur des grands travaux mais délaisse des politiques publiques d'éducation et de santé qui pourraient contribuer à réduire les inégalités.

L'économie haïtienne a subi les conséquences du tremblement de terre de janvier 2010. La crise économique a toutefois été limitée par l'aide internationale massive. La chute du PIB est estimée à - 5,1 % en 2010. Un an après le séisme, l'aide versée ne représente qu'un quart du montant promis lors de la conférence des donateurs qui s'est réunie à New-York en mars 2010. Les personnes les plus vulnérables sont confrontées à des conditions de vie très précaires. Environ 1,5 million de personnes vivent dans des campements de fortune et doivent faire face à la hausse des prix des produits de base.

## La croissance repart en France

En France, la fin des effets du plan de relance s'est ajoutée aux conditions climatiques défavorables au dernier trimestre qui ont pesé sur la reprise, en particulier dans le secteur de la construction. L'investissement a stoppé sa chute mais a encore baissé en 2010 (- 1,2 % en 2010 après - 9,0 % en 2009).

L'inflation est restée très limitée en France, qui est le pays de la zone Euro où l'inflation est restée la plus faible. Le chômage sur le marché du travail y a contribué. L'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières risque de faire repartir l'inflation et rogner ainsi sur le pouvoir d'achat des ménages.

Depuis le dernier trimestre 2010, les entreprises ont reconstitué les stocks,

Hervé LE GRAND

## Les prix du pétrole repartent à la hausse

Évolution du prix moyen du baril de Brent\*



\*pétrole brut léger (Royaume Uni), moyen (Dubai) et lourd (Texas) (calcul à pondération égale)

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (unctadstat.unctad.org)

### Les prix du pétrole augmentent fortement depuis le dernier trimestre 2010

Le prix du pétrole a fortement augmenté au premier trimestre 2011, soutenu par la demande mondiale et par les incertitudes sur la situation au Moyen-Orient. Il devrait se stabiliser autour de 110 \$ le baril au deuxième trimestre 2011 sous l'effet de la baisse saisonnière de la demande de pétrole dans les pays développés à la fin de l'hiver. Des incertitudes subsistent en relation avec la situation géopolitique au Moyen-Orient et sur les conséquences du tremblement de terre au Japon, troisième importateur mondial de pétrole. L'Insee estime qu'en France, une augmentation de 20 € sur le prix du baril de Brent entraîne une hausse de 0,7 points de l'inflation sur un an. La diffusion d'un choc sur le prix du pétrole influe directement sur les prix à la consommation par le renchérissement de la consommation énergétique, et indirectement par la hausse des salaires qui entraîne une augmentation des prix à la production.

## Pour en savoir plus

### Fonds Monétaire International

- *World Economic Outlook (WEO)*, «Les tensions d'une reprise à deux vitesses », avril 2011,

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/01/index.htm>

- *Regional Economic Outlook, Western Hemisphere*, «Watching out for overheating», avril 2011,

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2011/whd/eng/wreo0411.htm>

### Insee

- *Note de conjoncture*, «Les chocs passent, l'activité résiste», mars 2011,

[http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=17&sous\\_theme=3&page=note.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=17&sous_theme=3&page=note.htm)

- *Les comptes de la nation en 2010*, « La croissance repart », Insee Première n°1349, mai 2011,

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1349](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1349)



# Reprise des importations et hausse des exportations

**En 2010, les importations progressent en Guyane de 13 % par rapport à 2009, pour un montant de 1,13 milliard d'euros. Les exportations augmentent de 37 % et atteignent 158 millions d'euros. Le taux de couverture s'améliore de deux points, à 14 %. Le déficit commercial croît de 10 % par rapport à 2009 et atteint 968 millions d'euros.**

Après la baisse de 2009, les importations guyanaises repartent à la hausse en 2010. Elles atteignent 1,13 milliard d'euros, en progression de 13 %. La hausse concerne l'ensemble des secteurs d'activités, mais les importations sont particulièrement poussées par les produits alimentaires et industriels. Le montant des importations de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac augmente de 23 %. Les achats d'équipements mécaniques, de matériel électrique, électronique et informatique croissent de 14 %. La valeur des importations de produits de l'industrie automobile progresse de 6 % et celle des produits agricoles de 26 %.

Le pétrole raffiné constitue l'essentiel des achats d'énergie. En 2010, le volume des importations de produits pétroliers et de coke baisse de 16 %. Toutefois, leur valeur progresse de 3 % suite à la hausse du prix du pétrole. Hors énergie, le montant des importations augmente de 14 %.

En 2010, les exportations de la Guyane sont environ 7 fois plus faibles que ses importations. Elles augmentent de 37 % par rapport à 2009 pour atteindre 158 millions d'euros. Elles sont tirées par les ventes de produits industriels, et en particulier le montant des expéditions d'instruments et d'appareils de mesure ou de contrôle est presque 4 fois plus élevé qu'en 2009. Les ventes de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac augmentent de 5 %. En revanche les ventes de produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture chutent de 39 %. Comme les autres départements d'outre-mer, les importations de la Guyane sont beaucoup plus importantes que ses exportations. Il en résulte un déficit commercial élevé. En 2010, il atteint 968 millions d'euros en hausse de 10 % par rapport à 2009. Le taux de couverture des échanges de bien gagne deux points par rapport à l'année précédente mais reste faible à 14 %.

### Définitions

L'espace Caraïbe comprend toutes les îles de la Caraïbe, ainsi que les pays d'Amérique Centrale et du Sud qui possèdent une ouverture maritime sur la Caraïbe. Les échanges avec Porto- Rico sont confondus avec ceux des États-Unis faute de données les isolant. On y distingue un groupe de pays signataires de l'accord de libre échange de Cotonou (pays ACP de la Caraïbe) et ceux qui n'en font pas partie (« Pays non-ACP de la Caraïbe »), dans la mesure où ils ne bénéficient pas du même régime douanier dans leurs relations avec l'Union européenne et donc avec les départements français d'outre mer.

### La métropole est le principal partenaire de la Guyane

#### Part de la zone partenaire dans les échanges de biens et solde commercial en 2009

En % et millions d'euros

	Importations	%	Exportations	%	Solde pour la Guyane
France métropolitaine	380,6	33,8	77,8	49,2	-302,8
Union Européenne hors France	109,0	9,7	25,0	15,8	-84,0
Martinique	75,6	6,7	9,2	5,8	-66,4
Caraïbe ACP	71,8	6,4	3,4	2,2	-68,4
Guadeloupe	66,4	5,9	6,4	4,1	-60,0
Etats-Unis	24,4	2,2	4,1	2,6	-20,3
Caraïbe hors ACP	11,1	1,0	0,0	0,0	-11,1
Autres	387,1	34,4	32,2	20,4	-354,9
<b>Total</b>	<b>1 126,0</b>	<b>100,0</b>	<b>158,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-968,0</b>

Source : Douanes, traitements Insee



## Le tiers des importations provient de métropole

En 2010, les produits manufacturés sont les produits les plus importés en Guyane. Ils représentent 66 % des achats, constitués également à 17 % de biens agricoles ou alimentaires et à 17 % d'énergie.

La France métropolitaine est le premier fournisseur de la Guyane. Avec 34 %, la part des importations en provenance de métropole reste au même niveau que l'année précédente. En 2010, 56 % des produits agroalimentaires viennent de la métropole. Il s'agit surtout de produits laitiers, de fromage, de viande et de vin. La métropole livre également 31 % des équipements mécaniques, du matériel électrique et électronique, ainsi que 42 % des produits de l'industrie automobile. En particulier, la moitié des véhicules vient de métropole, l'autre moitié vient principalement d'Allemagne, de Corée du Sud et du Japon. Parmi les autres produits de l'industrie, la métropole fournit 45 % de l'habillement, 30 % des meubles et le tiers des produits pharmaceutiques. Seulement 2 % du carburant vient de métropole. Comme l'année précédente, Trinidad et Tobago ainsi que la Martinique approvisionnent la Guyane en carburant pour l'essentiel de ses besoins. La Martinique livre de

l'essence sans plomb et du gazole, Trinidad et Tobago du carburéacteur, du gazole et du fioul.

Comme en 2009, 10 % des approvisionnements viennent des autres pays de l'Union européenne. Ils regroupent de nombreux produits. Les achats les plus importants sont des voitures en provenance d'Allemagne et de la bière et de l'eau des Pays-Bas.

La part des achats auprès des territoires voisins reste au même niveau qu'en 2009. La Martinique fournit 7 % des importations. En plus du carburant, les principaux produits livrés regroupent de l'eau, du rhum, des barres en fer ou en acier, des glaces et des sorbets. La Guadeloupe fournit 6 % des importations, principalement du carburant réexpédié. L'espace Caraïbe (hors DFA) livre 7 % des produits importés. Outre le carburant, Trinidad et Tobago fournit de la bière, le Venezuela procure du ciment et du poisson et le Suriname livre du riz.

## Les ventes d'or augmentent

Les exportations de la Guyane regroupent peu de produits. Hormis les réexpéditions, les plus importants sont l'or, les produits de la pêche, le riz et le bois. En 2010, la production aurifère

génère 19 % des recettes d'exportations. Le montant des ventes d'or est de 30,4 millions d'euros, il progresse de 20,4 % par rapport à l'année précédente. Ces ventes sont principalement destinées à la métropole et à la Suisse. Les principaux produits de la pêche exportés sont le poisson et les crevettes. En 2010, les ventes de poisson progressent de 27 %. En revanche, les ventes de crevettes baissent de 2 %. La Guyane produit également du riz et du bois. Cette année les ventes de riz progressent de 17 % et celles de bois de 2 %.

En 2010, la part des exportations à destination de la métropole est de 49 % en hausse de six points par rapport à l'année passée. Les principaux produits exportés en métropole sont l'or, le poisson, les crevettes et les instruments de mesure. Les autres pays de l'Union européenne achètent 16 % des exportations notamment des produits explosifs et des instruments de mesure.

La part des ventes vers la Martinique est de 6 % et celle vers la Guadeloupe de 4 %. Elles se composent essentiellement de bois et de poissons. Les exportations vers l'espace Caraïbe représentent 2 %. Elles comprennent surtout du riz envoyé en Haïti.

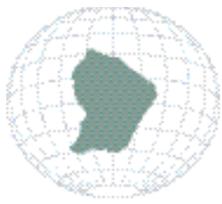
Emmanuel THIOUX

## En 2010, les importations repartent à la hausse

### Montants et évolutions des importations et des exportations par activité

En % et millions d'euros	Importations		Exportations	
	valeur	évolution (%)	valeur	évolution (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	12,2	25,9	0,6	-39,1
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	1,2	3,1	0,6	114,8
Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	179,2	22,6	14,8	4,7
Produits pétroliers raffinés et coke	195,7	2,9	0,0	-68,2
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	259,2	14,2	57,2	92,0
Matériels de transport	145,6	10,6	31,1	-8,3
dont industrie automobile	130,7	5,9	30,6	-8
Autres produits industriel	322,4	16,3	53,8	48,0
dont pharmacie	47,8	9	0,0	-64
Autres	10,6	8,5	0,0	0
<b>Total</b>	<b>1 126,0</b>	<b>13,4</b>	<b>158,0</b>	<b>37,0</b>

Source : Douanes, traitements Insee



## Essoufflement de la demande de financement

**Dans un contexte économique plus favorable en fin d'année, l'activité des établissements de crédit a été marquée en 2010 par une accélération du rythme de croissance de ses actifs financiers (singulièrement les dépôts à vue des ménages), tandis que la progression des encours de crédits fait ressortir cette année encore un essoufflement de la demande de financement, malgré une légère reprise au 2ème semestre.**

Après un léger recul en début d'année 2010, l'activité de collecte des établissements de crédit installés localement confirme la reprise observée au second trimestre. A fin 2010, le total des actifs financiers détenus en Guyane s'élève à 1 377 M€,

en nette hausse de 9,3 % sur un an (+ 116,6 M€ d'encours). Une performance qui se situe bien au-dessus de la moyenne observée au cours des trois dernières années (+ 5,1 % par an).

Cette progression est tirée par la majorité des catégories de dépôts, singulièrement les dépôts à vue des ménages (+ 17,8 % contre une progression annuelle moyenne sur les trois dernières années de 4,4 %). En revanche, les placements indexés sur les taux du marché, impactés par des taux à court terme historiquement bas, poursuivent leur décollage en 2010 avec un rythme plus soutenu (- 8,4 % après - 5,2 % en 2009). Enfin, l'épargne à long terme (+ 6 %, après + 16,7 % l'an dernier) enregistre des résultats moindres sur l'assurance vie après une année 2009 record, pénalisée par la baisse régulière des taux de rendement des placements plus liquides (notam-

ment les livrets).

Cette orientation favorable des dépôts permet ainsi de répondre aux besoins de trésorerie liés à la reprise progressive de l'activité économique observée sur le département à partir du second semestre.

Les ménages demeurent les plus importants détenteurs d'actifs financiers avec 66 % de l'encours contre 23 % pour les sociétés non financières et 11 % pour les autres

*Des dépôts à vue des ménages en forte progression*

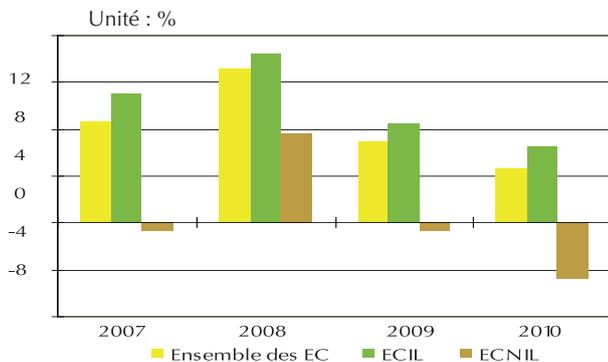
### La demande de financement se tasse

L'activité économique du département, marquée par un ralentissement au 1<sup>er</sup> semestre 2010 lié à des facteurs locaux (notamment la fermeture du pont du Larivot sur le principal axe routier du département et l'attentisme à l'approche du référendum sur le statut de la Guyane), a impacté l'activité bancaire en début d'année. A l'image de l'indicateur du climat des affaires qui renoue avec

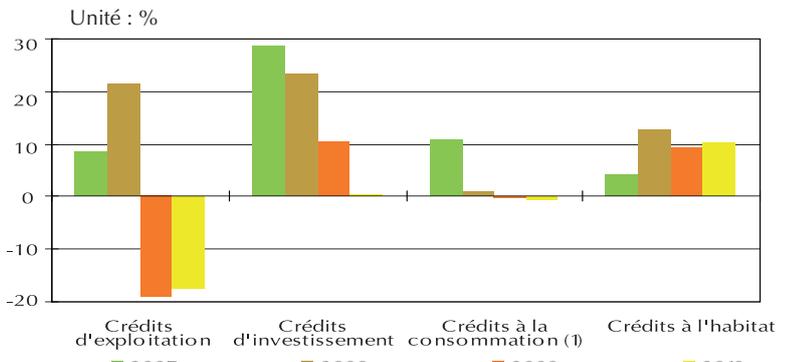
[1] Les autres agents regroupent les sociétés d'assurance, les fonds de pension, les administrations publiques locales, les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

### Évolution des encours sains des crédits en Guyane Glissement annuel

Par type d'établissements



Par nature de crédit



[1] Ces données ne tiennent pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant sur le marché du crédit de trésorerie en 2010

Source : IEDOM



son niveau de longue période en fin d'année et la reprise progressive de la consommation des ménages, l'activité de financement des établissements de crédit se redresse à partir du second semestre. Au 31 décembre 2010, l'encours sain s'établissait à 2 219,2 M€, en augmentation de 4,7 % sur un an (+ 100 M€), contre + 7 % en 2009 et + 9,6 % en moyenne annuelle sur les trois dernières années. Ce tassement de la croissance globale de l'activité de crédit résulte d'une part, du ralentissement de la croissance des encours des établissements de crédit installés localement (ECIL) qui ne progressent que de 6,5 % sur un an (contre + 8,5 % un an plus tôt) et d'autre part, du repli des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) qui enregistrent un nouveau recul de leur encours sains sur un an (- 4,8 % en 2010 après - 0,7 % en 2009).

## L'immobilier reste porteur

Le financement de l'investissement, dont la croissance annuelle avait déjà diminué de moitié entre 2008 et 2009, a dû faire face à un niveau de demande plus faible en 2010 malgré une légère reprise d'activité au second semestre. Davantage marqué, en termes de montant, sur le segment des collectivités locales que sur celui des entreprises, l'essoufflement des crédits

d'investissement se traduit par une modeste progression des encours de 0,4 % en 2010.

On observe un léger ralentissement de la contraction des crédits d'exploitation lié à un redressement de la demande en fin d'année, mais ces derniers demeurent encore en fort recul sur 2010 (- 17,6 % contre - 19,1 % en 2009).

Les encours de crédits à la consommation plafonnent pour leur part depuis plusieurs années à près de 170 M€<sup>2</sup>. Enfin, l'évolution des crédits à l'habitat reste bien orientée (+ 10,3 % après + 9,4 % en 2009), profitant de la demande soutenue de financements immobiliers sur le département.

L'habitat, dont le financement concentre 54,9 % de l'encours sain, demeure le premier poste d'endettement des guyanais aux dépens des crédits d'investissement (32,3 % en 2010 contre 33,7 % en 2009), des crédits d'exploitation (3,4 % en 2010 contre 4,3 % en 2009) et des crédits à la consommation (7,6 % en 2010 contre 8 % en 2009).

Par type d'agent économique, le tassement de la croissance de l'activité de crédit résulte essentiellement du marché des entreprises et des collectivités locales dont les encours respectifs ne progressent que modestement de 0,5 % et 1,2 % en comparaison avec le marché des ménages en forte hausse de 15,3 % sur un an.

Les entreprises, dont la part se

contracte de 2,2 points, demeurent néanmoins les principaux bénéficiaires du financement bancaire avec 50,9 % de l'encours sain. À l'inverse, le poids de l'encours des ménages gagne 2,8 points et représente 31 % de l'encours sain, porté par la croissance des crédits à l'habitat.

## Les créances douteuses se stabilisent

Suite à l'important travail d'assainissement du portefeuille d'encours de crédits, combiné à des politiques plus rigoureuses en matière d'octrois, le taux de créances douteuses de la place, qui s'établit à 4,7 % à fin 2010<sup>[2]</sup>, a été diminué de moitié en cinq ans (9,4 % au 31 décembre 2005) et reste stable sur un an. Le stock de créances douteuses nettes s'élève à 29,1 M€ au 31 décembre 2010. Le taux de provisionnement perd pour sa part 4,2 points en décembre 2010, à 68,7 % (72,9 % en 2009). Au regard des Antilles, le taux de créances douteuses brutes de la place guyanaise reste bien orienté (8,4 % en Guadeloupe et 6,7 % en Martinique au 31 décembre 2010) et fait ressortir une nette amélioration de la gestion du risque de contrepartie au cours des dernières années.

Sandie BOYER  
IEDOM

## Définitions

Avec l'évolution au 30 juin 2010 des obligations réglementaires déclaratives des établissements de crédit (passage à SURFI -Système Unifié de Reporting Financier- et abandon du système BAFI), les critères de classification des établissements de crédit dans les statistiques monétaires de l'IEDOM ont été révisés. Ainsi est considéré comme Etablissement de Crédit Installé Localement (ECIL) tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement. Par différence, les Etablissements de Crédit Non Installés Localement (ECNIL) sont ceux intervenant sans représentation locale.

**Encours de crédit brut** : total des crédits accordés

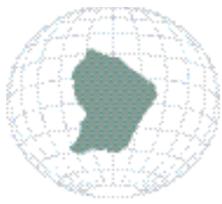
**Encours de crédit sain** : encours de crédits brut – créances douteuses

**Créances douteuses** : encours de crédits pour lequel il existe un risque avéré de non remboursement

**ECNIL** : Etablissements de crédit non implantés localement

**ECIL** : Etablissements de crédit implantés localement

[2] Ces données ne tiennent pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant sur le marché du crédit de trésorerie en 2010. En comprenant les estimations de cet opérateur, les encours de crédit à la consommation devraient marquer une progression d'environ 4,5 % à fin décembre 2010, après une année 2009 atone (- 0,3%).



## La Guyane : une région européenne

**Les fonds européens permettent la réalisation de nombreux projets en Guyane parfois méconnus. Ils couvrent de nombreux champs de l'économie comme le tourisme, la recherche, l'innovation, le commerce, l'agriculture, la pêche et l'éducation. Ces fonds permettent à la Guyane de réduire son retard de développement parmi les 267 autres régions européennes.**

Les quatre fonds européens disponibles pour la Guyane (FEDER, FSE, FEP, FEADER) sont gérés par la Préfecture en tant qu'autorité de gestion. Ceux-ci jouent un rôle significatif dans le développement de la région en cohérence avec les besoins du territoire. 500 millions d'euros ont été attribués à la Guyane pour la période 2007-2013. Au total, la participation financière de l'ensemble des partenaires des programmes européens en Guyane est d'environ un milliard d'euros engagés sur les sept années.

Chaque année, les fonds européens doivent respecter un rythme de consommation dans le cadre des règles établies par la Commission européenne. En 2010, le bon rythme de consommation des fonds met en évidence leur nécessité. Cette année, 300 opérations

supplémentaires ont bénéficié des fonds européens.

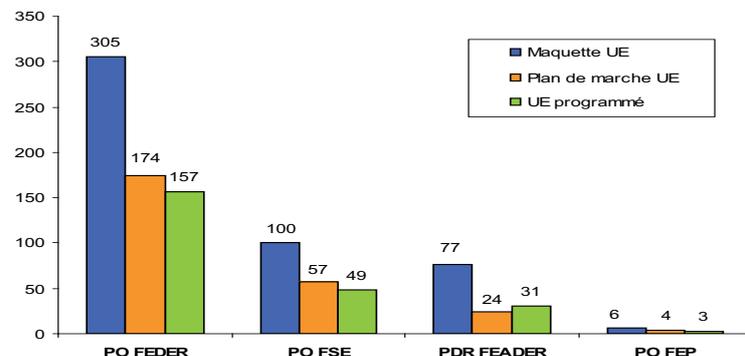
**Des projets financés en 2010** Le Fonds européen de développement régional (FEDER) est le plus important des quatre fonds européens avec une enveloppe de 305 millions d'euros pour la période 2007-2013. En 2010, il s'est engagé dans la réalisation de 80 opérations.

Le FEDER a permis notamment la construction du Pôle Universitaire Guyanais (PUG) et contribue à plus d'un tiers de son budget. Sans son apport, ce Grand Projet (plus de 50 millions d'euros) n'aurait pas pu voir le jour. La construction du bâtiment « Vie étudiante » programmée en 2010 pour un montant de 4,5 millions d'euros est financée à

### Le rythme de consommation des fonds européens se conforme aux prévisions

#### Avancement de la programmation par fonds en décembre 2010

Unité : Millions d'euros



Source : Département Europe – Préfecture de Guyane



60 % par le fonds européen. Toujours dans l'éducation, l'extension du groupe scolaire Edgar Moussa est rendue possible avec la participation de plus de 40 % de FEDER.

L'atelier de boucanage LAYA à Montjoly, a pu se doter d'un four industriel (unique en Guyane) et de matériel de fumage financés à 65 % par le FEDER.

La construction de la nouvelle unité de traitement de production et d'alimentation en eau potable de Matiti est un projet d'envergure car il représente près de 50 millions d'euros. Le FEDER y contribue à hauteur de 7,5 millions d'euros.

Le Fonds social européen (FSE), doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros pour 2007-2013, est engagé dans une centaine de nouvelles opérations en 2010. Il est fortement impliqué dans le financement des offres de formation et de réinsertion professionnelle, l'accès à l'emploi et l'égalité des chances entre femmes et hommes. Ces opérations ont ainsi bénéficié d'une participation du FSE à hau-

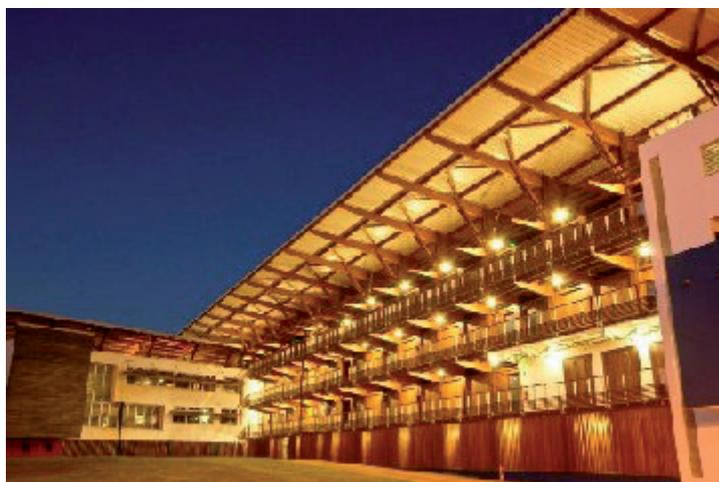
teur de 75% en moyenne. Parmi celles-ci, la pépinière des jeunes diplômés de Guyane (PJDG) a bénéficié de plus de 180 000 euros du FSE. De même, le programme d'activités 2010 du centre d'animation et d'information Carif-Oref Guyane a été financé à hauteur de 300 000 euros par le FSE.

Dans le domaine agricole, le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) représente 75 millions d'euros pour la programmation. Il vise à améliorer la compétitivité de l'agriculture et du secteur forêt/bois, à diversifier l'activité en milieu rural, à créer et maintenir des emplois et poursuivre le désenclavement et l'équipement des territoires ruraux. En 2010, le FEADER est engagé dans plus de 100 opérations. Parmi elles, est réalisée l'opération d'amélioration du service public de production et de distribution d'eau potable dans la commune de Maripasoula pour 1,27 million d'euros auquel le FEADER a contribué à hauteur de 76,5 %.

Enfin, le Fonds européen pour la pêche (FEP) doté d'une enveloppe de 14 millions d'euros pour la période 2007-2013 finance 50 nouvelles opérations en 2010. Ce fonds est essentiellement destiné à des opérations visant à moderniser la flotille de pêche (industrielle et artisanale), à développer la production locale et à soutenir les entreprises de transformation du secteur et viser l'export des produits de qualité. En 2010, le FEP a notamment financé à 75 % une opération d'équipement radio de la flotte artisanale pour le compte du Comité régional de la pêche maritime en Guyane (CRPM). Le FEP a également permis la sécurisation du Port du Larivot grâce à un investissement de près de 100 000 euros sur les 160 000 que nécessite l'opération.

*Julia LATIDINE  
SGAR - Département Europe  
Préfecture de Guyane*

## Le pôle universitaire guyanais



*Crédit photo : Aymara prod*



# Commerce extérieur : des atouts de la Guyane à mieux valoriser

**Les échanges commerciaux de la Guyane avec ses pays voisins restent marginaux. L'absence de réseaux et d'infrastructures de communication modernes, les différences de cadres réglementaires, de culture économique, et les relations historiques avec la France métropolitaine, limitent les relations inter-régionales. Les perspectives d'amélioration et les atouts de la Guyane lui permettent de relever le défi de son ouverture.**

La Guyane commerce peu avec ses voisins<sup>1</sup>. Le Suriname représente 1 % du total des exportations de la Guyane (matériels TP, bateaux de pêche, crevettes) et 0,05 % de ses importations. Quant au Brésil, il représente 0,7 % des exportations de la Guyane et 0,7 % de ses importations en 2007.

Les échanges se concentrent sur cinq pays : Trinidad et Tobago, le Venezuela, le Brésil, le Suriname, et le Guyana, et la diversité des produits échangés est limitée. Trinidad et Tobago est le premier partenaire régional de la Guyane, tant à l'import qu'à l'export.

Au total, seuls 8 % de ses importations proviennent des pays de la sous-région, et seulement 2 % pour ses exportations.

Les importations régionales se concentrent sur le pétrole raffiné en provenance de Trinidad et Tobago (75 % de la valeur importée

*Trinidad et Tobago,  
principal partenaire  
régional*

depuis la zone). Ce pays est le premier fournisseur de la Guyane dans la zone (et le quatrième tous pays confondus). Le solde est constitué de produits destinés au secteur de la construction (ciments, bois, bâtiments préfabriqués).

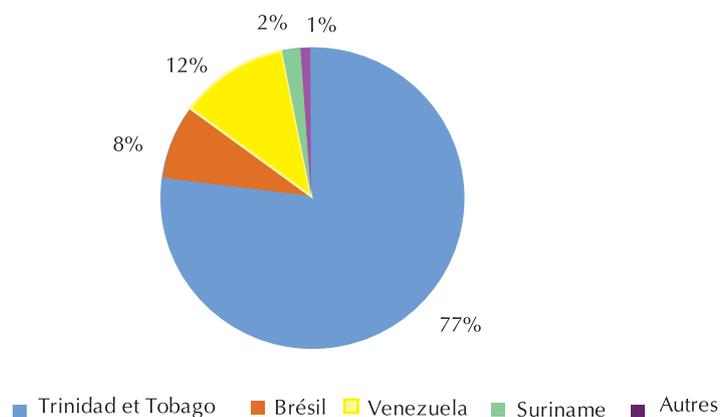
Le Venezuela livre du clinker pour les besoins de la cimenterie de Dégrad-des-Cannes.

Le Brésil exporte principalement des produits de la filière bois (planches brutes, et produits finis), permettant de couvrir près du quart de la demande en bois de la Guyane.

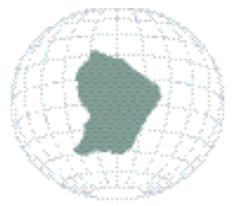
Enfin, le Suriname fournit essentiellement du riz.

*1) L'analyse est faite sur les flux de biens, et non de services (la balance commerciale réalisée par la Direction régionale des douanes ne recense pas les flux de services).*

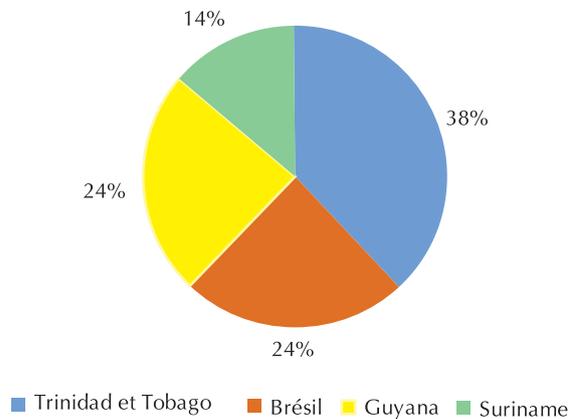
**Répartition des importations régionales de la Guyane, 2009**



Source : Douanes



## Répartition des exportations régionales en 2009



Source : Douanes

Les exportations vers les pays de la sous-région<sup>2</sup> ne portent pas sur des productions locales, mis à part l'or brut. L'essentiel des produits exportés par la Guyane dans la sous-région concerne des produits importés qui sont ensuite réexportés, sans processus de transformation locale (machines pour l'extraction minière non exploitées en Guyane,

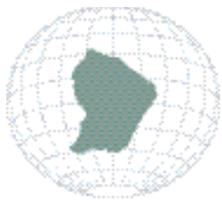
bateaux crevetniers d'occasion...). L'or brut et les crustacés (jusqu'en 2007) sont les deux seules productions locales à faire l'objet d'exportation en direction des pays de la sous-région. En 2009, le Brésil a acheté 0,5 % de l'or brut exporté par la Guyane, la Suisse et la France étant les deux premiers clients de la Guyane sur ce bien.

... mais les freins à commercer sont nombreux...

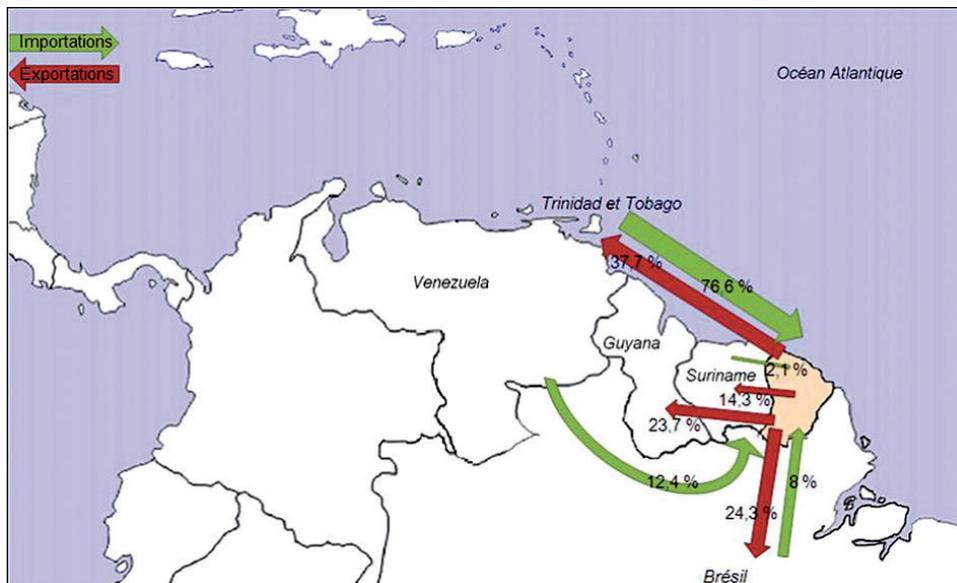
Ancienne colonie française, devenue Département et Région française en 1946, la Guyane conserve du fait de son histoire des liens très étroits avec la métropole. Cette dernière demeure sur le plan commercial son premier fournisseur (37 % des importations du département), et son premier client (43 % de ses exportations). Ainsi, cette relation quasi-exclusive n'a pas été de nature à développer des échanges avec les pays voisins entourant la Guyane. En outre, les exigences imposées par les normes réglementaires européennes en vue de protéger la santé du consommateur ou bien de garantir une qualité minimale des biens échangés, ont participé à complexifier les échanges commerciaux avec les régions voisines, le Suriname et l'état brésilien de l'Amapá ne disposant pas encore de système de production répondant aux normes européennes.

Par ailleurs, les infrastructures de transports, préalables indispensables aux échanges, pèchent par certaines faiblesses. Le réseau routier est limité à deux routes nationales et présente des points de faiblesse de chaque côté des fleuves qui séparent la Guyane de ses voisins ; des ruptures de charges demeurent à l'approche des fleuves frontaliers. Le port de Dégrad-des-Cannes, par lequel transitent 95 % du trafic, présente une compétitivité encore perfectible. Enfin, les lignes aériennes régionales sont inopérantes.

2) Sous-région : Vénézuéla, Suriname, Brésil, Trinidad et Tobago



## Flux commerciaux de la Guyane en 2009



Source : Douanes

Côté offre, les entreprises guyanaises se heurtent à des conditions de compétitivité structurellement défavorables. Caractérisées par leur très petite taille (70 % n'emploient aucun salarié), les entreprises guyanaises sont pénalisées par des coûts de production structurellement élevés (énergie, transport, salaires) et l'impossibilité de générer des économies d'échelle. L'application des normes européennes, parfois peu adaptées aux réalités du territoire, vient renchérir ces coûts. La sur-rémunération des fonctionnaires (+ 40 % par rapport à la France métropolitaine) exerce une pression à la hausse sur les salaires du secteur privé. Relativement aux pays voisins les écarts salariaux se situent dans un rapport de 1 à 10. Côté demande, les caractéristiques des marchés des pays voisins peuvent constituer un frein aux exportations guyanaises vu l'écart de niveau de vie en termes de produit intérieur brut par habitant. En parité de pouvoir d'achat, le produit intérieur brut par tête du Brésil est inférieur de 40 % au niveau guyanais, et de 46 % pour le Suriname.

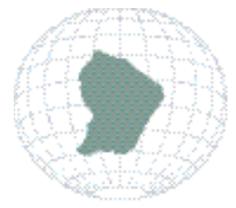
### ...et les perspectives d'ouverture du marché restent à exploiter

Si les Etats généraux de l'outre-mer ont posé l'insertion régionale comme piste de développement des économies de l'outre-mer français, la route est encore longue pour qu'elle puisse être effective en Guyane. Pour autant, certaines évolutions récentes pourraient jouer favorablement sur l'ouverture économique de la Guyane à son environnement régional.

La mise en œuvre de projets d'infrastructures visant le désenclavement terrestre de la Guyane est de nature à répondre à l'absence de réseaux modernes de communication. Côté Suriname, un projet de coopération permet la réhabilitation de la route reliant la capitale du Suriname, Paramaribo, à la ville située à la frontière avec la Guyane, Albina. Côté Brésil, la construction d'un pont qui doit être finalisée pour le second semestre 2011 permettra de traverser par voie terrestre le fleuve Oyapock, qui sépa-

rait jusqu'alors la Guyane de son voisin brésilien, l'Etat de l'Amapá ; la rénovation de la BR 156 Oiapoque-Macapa, facilitera l'accès à la ville de Macapa, capitale de l'Etat de l'Amapá. Ce désenclavement devrait stimuler la mise en place d'une zone d'activité économique dans la commune de Saint-Georges de l'Oyapock, ville frontalière de l'Est guyanais.

Les nouvelles conditions commerciales avec les États du Cariforum pourraient favoriser les échanges. Les Accords de partenariat économique entre les États du Cariforum et la Commission européenne (cf. encadré), en abaissant les tarifs douaniers, devraient générer une baisse des prix des produits échangés. Ils peuvent également offrir des perspectives intéressantes pour les productions et services pour lesquelles la Guyane dispose d'un avantage comparatif.



L'intérêt récent des autorités brésiliennes à l'égard des compétences techniques offertes par la Guyane est de nature à valoriser le savoir faire guyanais. Dans le domaine de la santé, les autorités brésiliennes souhaitent par exemple développer avec la Guyane un programme de contrôle coordonné du paludisme pour les populations vivant de part et d'autre de la frontière. Par ailleurs, la station de réception de données satellite de nouvelle génération pour l'observation de la terre (Spot 5) offre également une opportunité de coopération scientifique franco-brésilienne innovante.

L'utilisation de ces images satellite serait d'une très grande utilité pour l'Institut de recherche national spatial brésilien qui travaille sur le changement climatique, mais aussi pour le Ministère de l'environnement qui met en place des instruments d'observation et de contrôle dans le cadre du programme de gestion des forêts publiques. Les nombreux atouts de la Guyane restent encore à exploiter pour que l'insertion régionale devienne une réalité : tourisme et biodiversité, niches fondées sur l'innovation (bio-carburant, constructions environnementales, certification pour

l'exploitation durable de la forêt, exploitation zéro mercure des mines, énergie verte...).

Caroline ABT  
Virginie OLIVE  
Eve RIEUBLANC  
Robert SATGE

Agence Française de Développement

## **L'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays du CARIFORUM Pays-membres :** Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République Dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Suriname et Trinidad et Tobago.

Entré en vigueur le 29 décembre 2008, le premier Accord de partenariat économique complet entre les Etats de la zone Caraïbes (Cariforum) et l'Union européenne, vise à un abaissement progressif des barrières douanières entre les différents états signataires.

Compte tenu de la vulnérabilité économique et les spécificités des économies domiennes, les exemptions et aménagements qui ont pu être négociés sont les suivants :

### - sur les marchés locaux :

- l'exclusion de l'entrée libre de droit de la banane et du sucre des pays ACP sur les marchés des Antilles-Guyane et uniquement le sucre pour la Réunion, pour une période de 10 ans renouvelable une fois (les droits de douane actuels sont donc maintenus) ;

- une clause de sauvegarde régionalisée applicable à tous les produits, permet le rétablissement de droits de douanes pour une période limitée en cas de déséquilibre de la concurrence avec les pays ACP ;

### - sur le marché européen :

- un régime transitoire est prévu pour le sucre et le riz, ainsi que des mécanismes de sauvegarde et de surveillance applicables après la fin des régimes transitoires. Concernant le riz, sa libéralisation complète sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, à l'exception du riz en paille (riz paddy) dont la libre circulation intervient dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ; dans l'intervalle, un contingent tarifaire à droit nul sera ouvert à hauteur de 187 000 tonnes en 2008 et de 250 000 tonnes en 2009. S'agissant du sucre, et jusqu'en 2012, le prix du sucre ACP ne pourra être vendu à un prix inférieur à 90 % d'un prix de référence (prix défini dans le cadre de l'OCM sucre).

Dans ce cadre, l'octroi de mer, n'étant pas considéré comme un droit de douane mais comme un impôt indirect local au regard du droit communautaire, n'a pas été remis en cause.



# Forte hausse des créations d'auto-entreprises en Guyane

**En 2010, un an après la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur, le nombre de créations d'entreprises continue sa progression en Guyane : 1 940 créations, soit 20 % de plus que l'année précédente. Avec une hausse de 59 %, le secteur de « l'enseignement, la santé et l'action sociale » enregistre la plus forte évolution suivie par l'industrie (+ 50 %). Un créateur d'entreprises sur deux est un auto-entrepreneur.**

En 2010, en Guyane, 1 936 entreprises ont été créées dans les secteurs marchands non agricoles, contre 1 643 en 2009. Cette hausse globale de 18 % s'explique uniquement par une augmentation du nombre des créations d'auto-entreprises de 54 % entre 2009 et 2010, le nombre de création hors régime de l'auto-entreprise diminuant de 6 %. En 2009, 657 entreprises ont vu le jour sous ce nouveau régime, soit 40 % des créations, contre 55 % en France métropolitaine.

Le nombre d'auto-entreprises progresse plus en Guyane qu'en France mé-

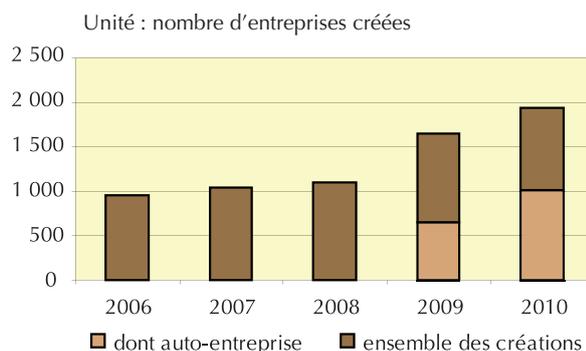
tropolitaine (+ 54 % contre + 12 %). Ce rattrapage s'explique par l'adaptation fin 2009, du régime microsocial (régime spécifique à l'auto-entrepreneur) aux spécificités des Dom pour les cotisations sociales.

Cependant, en 2010 comme en 2009, le statut d'auto-entrepreneur suscite moins d'engouement en Guyane qu'en France métropolitaine (52 % d'auto-entreprises créées contre 58 %).

Au classement des plus fortes augmentations du nombre de créations d'auto-entreprises, la Guyane arrive en 2<sup>ème</sup> place, après l'île de la Réunion (68 %).

## 54 % de créations d'auto-entreprises de plus qu'en 2009

### Évolution des créations d'entreprises en Guyane en 2010



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

### Définitions

**Auto-entrepreneur :** Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

### Champ

Dans l'industrie, le champ ne couvre pas les créations d'entreprises sans salarié relevant du secteur de la production d'électricité. Cela ne correspond pas à une activité industrielle mais à des entreprises montées pour gérer l'électricité produite par des installations photovoltaïques.



## Plus du tiers des créations d'entreprises dans le « commerce, transport, hébergement et restauration »

En 2010, le secteur du « commerce, transport, hébergement et restauration » est le premier gisement de créations dans l'économie de la Guyane : avec 611 créations, il représente 32 % du renouvellement des entreprises guyanaises. La moitié de ces nouvelles unités sont sous le régime d'auto-entrepreneur. Dans ce secteur, 68 % des créations réalisées relèvent du commerce, 20 % de la restauration et 8 % du transport.

Sur l'ensemble des entrepreneurs, deux sur dix ont choisi de créer leur activité dans le soutien aux entreprises (activités juridiques, comptables, de gestion, de services administratifs...).

## L'enseignement, la santé et l'action sociale en progression de 59 %

Quoique portant sur des volumes de créations peu élevés, c'est dans le secteur de « l'enseignement, la santé et l'action sociale » que le nombre de créations augmente le plus rapidement (+ 59 %). Cette évolution est due à la hausse particulièrement élevée du nombre d'auto-entreprises créées : 86 entreprises créées en 2010 contre 42 en 2009, mais aussi grâce à la progression des entreprises classiques (+ 27 %). Avec 74 auto-entreprises créées, l'enseignement est le premier bénéficiaire des créations de ce secteur (+ 72 %). Ce sous-secteur est suivi par celui de la santé et l'action sociale avec une hausse de 46 % des créations.

Dans le secteur de l'industrie, le nombre de créations a progressé de 50 %. Là aussi, cette hausse est principalement due à la forte progression des créations d'auto-entreprises (+ 84 %)

mais aussi celles hors régime de l'auto-entreprise (+ 30 %).

Dans le secteur des « autres services aux ménages » (activités récréatives, arts, spectacles, ...), le nombre de créations progresse de 33 %. Contrairement aux secteurs précédents, cette évolution est essentiellement due à la hausse du nombre d'auto-entreprises créées (+ 83 %) malgré une baisse du nombre d'entreprises classique (- 46 %).

Le secteur du soutien aux entreprises connaît une tendance similaire, avec 19 % de plus d'entreprises créées comparativement à 2009. Bien que le nombre de créations d'entreprises (hors auto-entreprises) aient perdu 6 % en 2010, la progression de 41 % du nombre d'auto-entreprises créées a permis de rattraper cette perte.

## Une auto-entreprise pour créer son emploi

Parmi les 1 010 nouveaux auto-entrepreneurs, un sur trois a entre 30 et 39 ans. Ces créateurs sont surtout dans

le secteur du « commerce, transport, hébergement et restauration » (30 %). Parmi eux, sept sur dix sont dans le commerce. Dans le « soutien aux entreprises », 18 % des nouveaux auto-entrepreneurs sont également dans cette tranche d'âge.

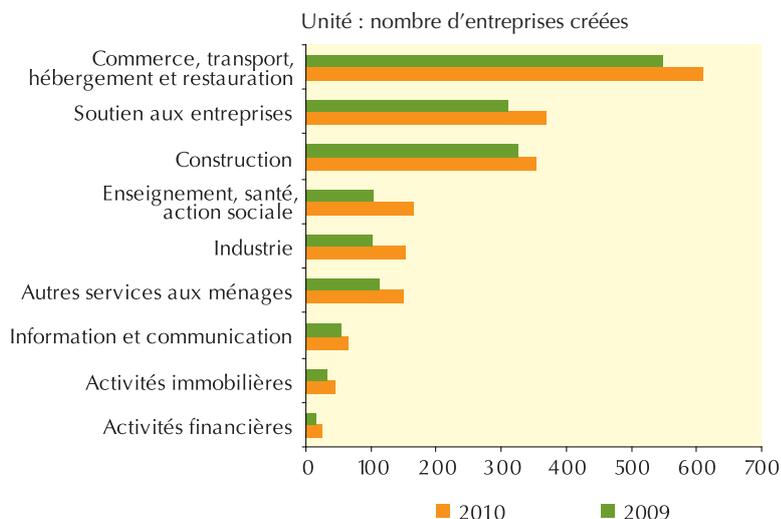
En 2010, la quasi-totalité des créations d'auto-entreprises se fait sans salarié. Du fait de l'importance de la part des auto-entrepreneurs parmi les créateurs d'entreprise, la proportion de créations sans salarié reste élevée : 96 % des entreprises créées sont des unités sans salarié, une d'entre elles sur deux est une auto-entreprise. Elles ne génèrent qu'un seul emploi, celui de l'entrepreneur. En excluant les auto-entreprises, les créations d'entreprise sans salarié atteignent 46 %.

En 2010, les entreprises créées avec salariés emploient en moyenne 2,8 salariés. Parmi les 200 nouveaux emplois salariés, 28 % concernent la construction, 15 % le commerce et la réparation automobile et 13 % l'industrie manufacturière.

Gaëlle PHILIBERT

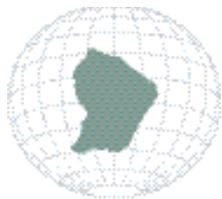
## L'industrie, l'enseignement, la santé et l'action sociale progressent plus vite

### Principaux secteurs de création d'entreprises en Guyane en 2010



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)



## Des prix à la consommation stables en 2010

**En 2010, l'indice des prix à la consommation progresse de 0,2 % en Guyane. Cette hausse se traduit par l'augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie. Mais, elle est compensée par la baisse des prix des produits manufacturés et des services. Le ralentissement de l'inflation en Guyane depuis 2009 est un cas unique par rapport aux situations de la Guadeloupe (2,8 %), de la Martinique (1,2 %) et de la France métropolitaine (1,5 %).**

Le ralentissement de l'évolution des prix, déjà amorcé en 2009, se poursuit en 2010. C'est un cas unique aux Antilles-Guyane : les prix progressent de 2,8 % en Guadeloupe et de 1,2 % en Martinique.

Toutefois, cette stabilité d'ensemble masque une disparité relativement marquée dans différents postes de consommation.

Les prix dans l'alimentation varient sensiblement de 0,8 % par rapport à 2009. De manière plus fine, les produits frais (notamment les fruits et le poisson) et l'alimentation hors

produits frais (particulièrement les eaux et boissons gazeuses) affichent une évolution inférieure à l'an passé : respectivement 0,5 et 2,4 points de moins. La variation des prix des produits alimentaires est supérieure à la hausse d'ensemble.

La hausse du prix du tabac est supérieure à celle de l'alimentation de 0,1 point et varie de 0,6 point en un an. Cependant, sa contribution à la hausse générale est minime compte tenu de son poids dans la consommation des ménages.

### De fortes disparités de variation des prix à la consommation en 2010

#### Indices moyens des prix à la consommation en 2009 et en 2010

Unité : variation et contribution en %

	Pondération 2010	indices 2009 moyen	indices 2010 moyen	variation moyenne 2010/2009	Contributions à la hausse des prix en 2010
<b>Alimentation</b>	<b>2 285</b>	<b>123,4</b>	<b>124,4</b>	<b>0,8</b>	<b>0,3</b>
Produits frais	369	131,9	133,7	1,4	0,1
Alimentation hors produits frais	1 916	121,3	122,5	1,0	0,3
<b>Tabac</b>	<b>47</b>	<b>360,4</b>	<b>363,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>2 617</b>	<b>96,1</b>	<b>95,3</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,3</b>
Habillement et chaussures	694	75,6	73,6	-2,7	-0,3
Produits de santé	203	92,4	91,7	-0,8	0,0
Autres produits manufacturés	1 720	104,7	104,5	-0,2	0,0
<b>Énergie</b>	<b>670</b>	<b>128,9</b>	<b>134,5</b>	<b>4,4</b>	<b>0,4</b>
Produits pétroliers	442	135,7	144,1	6,2	0,4
<b>Services</b>	<b>4 381</b>	<b>128,8</b>	<b>128,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,2</b>
Loyers et services rattachés (1)	1 780	130,7	132,0	1,0	0,2
Services de santé	168	130,0	131,0	0,8	0,0
Transports-communications	931	115,3	108,5	-5,9	-0,8
Autres services (2)	1 502	128,3	129,3	0,8	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>10 000</b>	<b>120,9</b>	<b>121,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>

[1] Les services rattachés représentent les produits et les services pour la réparation et l'entretien du logement, l'adduction d'eau, l'enlèvement des ordures et les services d'assainissement.

[2] Les autres services regroupent : les soins personnels, les effets personnels, la protection sociale, les assurances, les services financiers...

Source Insee-Dirag, indice des prix à la consommation



Les produits manufacturiers connaissent un ralentissement de leurs prix déjà observé l'an dernier. Après un sursaut en 2008 (0,5 % de variation moyenne annuelle pour la première fois depuis l'an 2000), le prix des produits manufacturiers diminue de 0,9 %.

L'énergie présente de fortes variations de prix liées aux fluctuations des prix des produits pétroliers. Et pour cause, entre 2007 et 2008 la Guyane enregistre une hausse du prix des carburants de 13,1 %

(mise en conformité des carburants aux normes européennes) contre une baisse de 20,9 % entre 2008 et 2009 (accords tarifaires suite à la grève). En 2010, le prix des carburants ne résiste pas à l'accroissement du prix du baril de pétrole et repart à la hausse : 4,4 % soit une variation de plus de seize points.

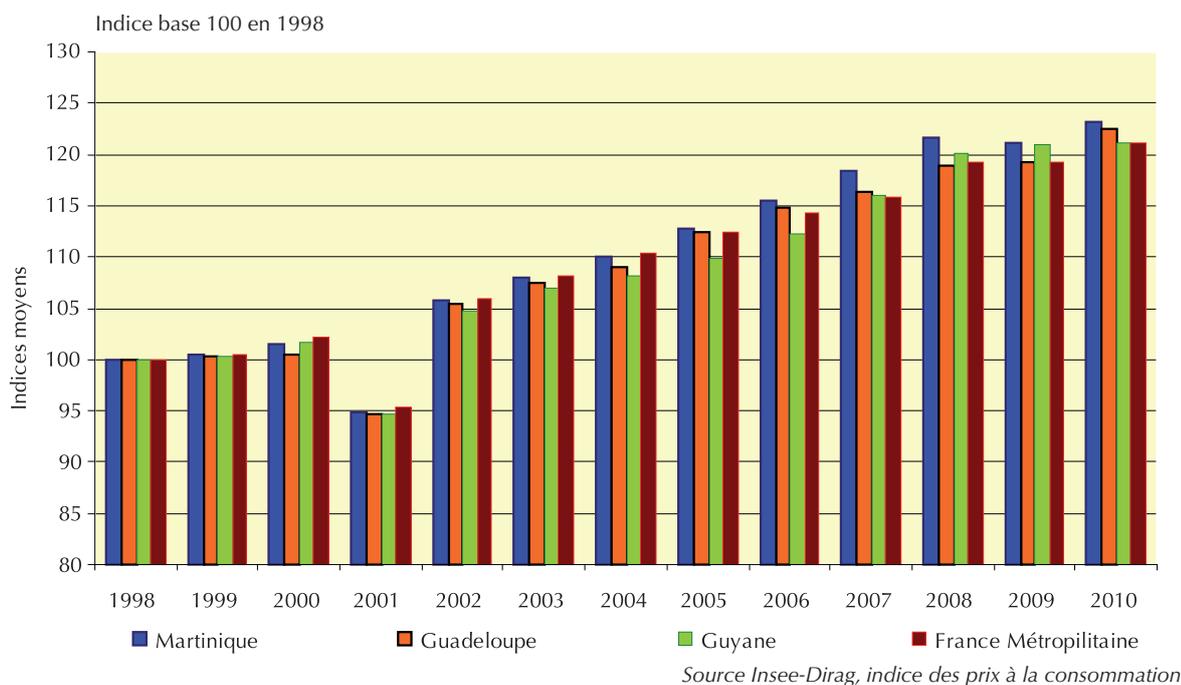
Le poids des services dans la consommation des ménages (47 %) est si important qu'il influence directement l'inflation.

Par conséquent, la baisse du prix des services (0,3 %) a compensé la croissance de l'alimentation et de l'énergie. Notons une variation moyenne annuelle des services à la personne (assurance, soins personnels et salons de coiffure et esthétique corporelle) de 2,5 %. C'est une tendance similaire à celle de la Martinique.

Luciano VALONY  
Ann-Emmanuelle FANON

## Ralentissement des prix à la consommation depuis 2009

### Évolution des prix à la consommation entre 1998 et 2010 dans les DFA et en France Métropolitaine



### Définitions

**L'indice des prix à la consommation (IPC) :** Est un instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages entre deux périodes. C'est une mesure synthétique de l'évolution des prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

**La variation moyenne annuelle :** Représente la variation entre la moyenne de l'année  $n$  et celle de l'année  $n-1$ . Elle diffère de l'évolution en glissement qui mesure l'évolution des prix entre le début et la fin de la période sans tenir compte des évolutions enregistrées durant l'année.

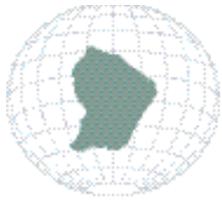
### Pour en savoir plus

Comparaison spatiale des prix :

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1304](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1304)

Historique des prix à la consommation :

<http://www.insee.fr/fr/regions/guyane/collection.asp?id=243>



# 2010 : l'année du recensement agricole

*Le recensement agricole s'est déroulé au second semestre 2010 en France métropolitaine et dans les DOM. Organisée par les services statistiques du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche, cette opération va permettre une connaissance précise d'un secteur clé de notre économie.*

*À l'heure où la sécurité alimentaire, la qualité des produits et le respect de l'environnement sont au cœur des préoccupations des citoyens, la France réalise le recensement agricole, vaste campagne de collecte d'informations statistiques.*

Depuis le recensement agricole 2000, les enquêtes agricoles en Guyane ne couvrent uniquement que les exploitations du littoral. En Guyane, le recensement agricole est la seule opération statistique menée par la DAAF, sur l'ensemble des 22 communes. Il est l'unique source de données statistiques pour les 3 600 exploitations cultivant l'abattis, majoritairement sur le Maroni, l'Ouest de Guyane, et l'Oyapock. Cette opération a mobilisé 60 enquêteurs en Guyane, chargés de remplir avec les exploitants un questionnaire conçu en concertation avec le monde agricole et ses représentants.

Les exploitations agricoles recensées sont celles de plus d'un hectare de surface agricole utilisée, ou répondant à des seuils spécifiques aux départements d'outre mer.

Les seuils d'activité de production (1 vache, 10 ares de banane ou de canne à sucre, 5 ares de géranium) ont été établis de façon spécifique, pour cerner précisément l'activité agricole de la Guyane, en prenant aussi en compte les petites exploitations.

Les petites exploitations, dont les 3 600 abattis ne représentent souvent qu'une activité complémentaire, mais elles ont un impact significatif sur l'économie agricole régionale, et sa répartition sur le territoire.

### *Les objectifs du RA 2010*

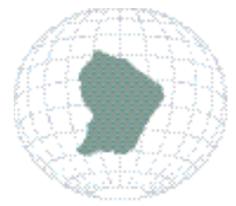
#### **Le recensement agricole poursuit les objectifs suivants :**

Il fournit un portrait détaillé et global de notre agriculture (population agricole, main-d'œuvre, productions, moyens de production, superficies cultivées, pratiques culturales, cheptels) ;

Il répond à un besoin accru d'informations des différents acteurs du monde agricole et rural (élus, organisations professionnelles, chambres consulaires et décideurs locaux).

Il permet aux pouvoirs publics de mieux appréhender les orientations à donner à ce secteur économique et d'en mesurer les points faibles de l'agriculture :

- l'installation difficile
- la faible structuration des filières
- la fragilité des organisations professionnelles
- l'endettement des coopératives et des éleveurs par rapport à leurs fournisseurs
- l'absence d'accompagnement technique
- le manque de valorisation par la transformation.



## Les exploitations agricoles

En Guyane, les résultats provisoires du RGA 2010 indiquent 6 200 exploitations agricoles. Le département comptait 5 318 exploitations agricoles en 2000, 4 419 exploitations en 1989. L'augmentation est expliquée par le fort taux de croissance démographique

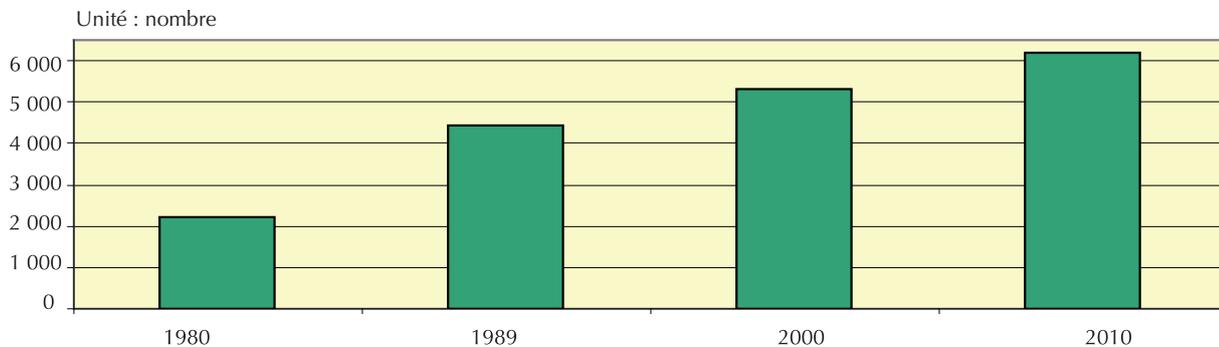
notamment sur l'Ouest guyanais et la persistance d'une agriculture traditionnelle conduite sur de petites exploitations pratiquant la culture sur abattis – agriculture d'autoconsommation et de subsistance essentiellement. La répartition des exploitations est basée principalement sur 4 pôles : l'agriculture vivrière sur abattis le long du Maroni ou de l'Oyapock,

les élevages bovins parmi les plus importants d'Europe sur plusieurs centaines d'hectares dans la savane littorale, les exploitations maraîchères de Javouhey et Cacao, le polder rizicole de Mana.

Jean-Christophe LAMBERT

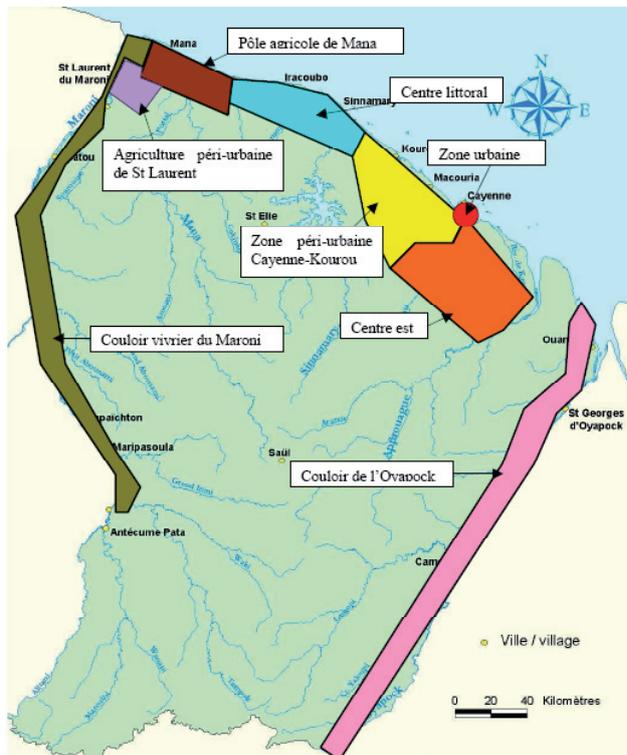
### Croissance constante depuis 1989

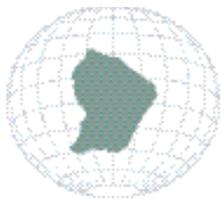
Nombre d'exploitations agricoles en Guyane



Source : SRISE - DAAF de Guyane

### Zonages agricoles en Guyane





## Construction en 2010 en Guyane : des autorisations en hausse

**En 2010, les logements autorisés sont au nombre de 4 000, ce qui constitue un record : jamais les autorisations de logements n'avaient été si nombreuses en Guyane. Elles sont ainsi en très forte augmentation par rapport à 2009 (2 500). Cette dynamique concerne aussi bien les logements privés et publics : la part des logements sociaux se maintient à 45 %. Il y a un déséquilibre géographique : l'île-de-Cayenne et les communes limitrophes concentrent plus des trois quarts des autorisations de logements. En revanche, en ce qui concerne les locaux, les surfaces autorisées sont en baisse par rapport à 2009 et atteignent 73 600 m<sup>2</sup>.**

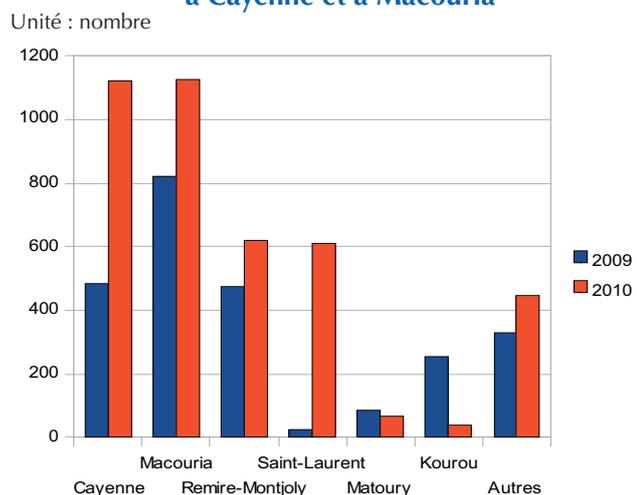
Le nombre de logements annuels autorisés atteint 4 000 unités, en forte hausse par rapport à 2009 (2 480). Entre 2001 et 2005, la moyenne du nombre de logements autorisés ne dépassait pas les 1 500. En 2010, 1 400 logements individuels sont autorisés contre 830 en 2009. Pour rappel, entre 2001 et 2005, une moyenne de 800 logements individuels ont été autorisés. Pour les logements collectifs, le nombre d'autorisations augmente moins fortement passant de 1 400 en 2009 à plus de 2 350 en 2010. Au début des années 2000, seuls

630 logements collectifs étaient en moyenne autorisés chaque année.

*La part des logements sociaux se maintient à 45 %*

En 2009 et 2010, la part des logements sociaux est de 46 %. Cette part est en baisse : 48 % en 2009 et 44 % en 2010. Ces chiffres sont conformes à ce qui a été observé au début des années 2000 où la part moyenne des logements sociaux tournait autour de 45 %.

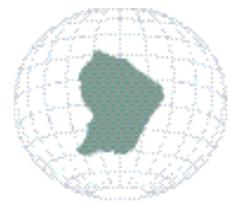
**Plus de 1 000 autorisations de logements à Cayenne et à Macouria**



Source : Sitadel

Le système SITADEL de suivi de la construction neuve permet de connaître les autorisations de construire des logements et des bâtiments non résidentiels. Il est géré par le Ministère de l'environnement et du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et alimenté par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), qui collectent les données issues de tous les services instructeurs.

Bien entendu, ne sont pas comptabilisées les constructions illicites dépourvues d'autorisations.



En 2009 et 2010, la localisation des autorisations de logements par bassin d'habitat fait apparaître la prépondérance de l'Ile-de-Cayenne et des communes limitrophes qui regroupent 76 % des autorisations. Viennent ensuite les communes du Bas-Maroni (Saint Laurent, Mana et Awala-Yalimapo) qui captent 12 % des autorisations.

Le bassin de Kourou enregistre seulement 5 % des logements autorisés et les communes du Haut-Maroni 3 %.

L'ensemble des autres communes de la région totalisent moins de 3 % de la construction officielle de logements.

Cette répartition n'est pas cohérente avec les poids démographiques relatifs des bassins. Le bassin de Cayenne est très largement sur représenté. C'est la seule zone pour laquelle les autorisations de logements autour de Cayenne semblent répondre largement aux besoins en logements liés à la démographie de la zone. En revanche, les autorisations de logements sont loin de couvrir les besoins du reste de la région.

Ce déséquilibre s'explique par deux phénomènes. D'une part, en 2009 et 2010, Macouria capte 40 % des autorisations de logements sociaux de la région. D'autre part, à Cayenne et à Remire-Montjoly, de nombreuses autorisations de logements concernent des programmes de logements collectifs privés, souvent des T2 ou des T3. Ce sont souvent des investissements liés à la défiscalisation.

## Les autorisations de locaux sont en baisse

En 2010, la surface autorisée de locaux atteint 73 600 m<sup>2</sup>, contre 84 500 en 2009. Entre 2001 et 2005, la moyenne des locaux autorisés était de 85 800 m<sup>2</sup>.

En 2009 et 2010, les autorisations de locaux sont surtout le fait du secteur privé : 77 %. Entre 2001 et 2005, le secteur privé n'assurait que 60 % des autorisations de locaux.

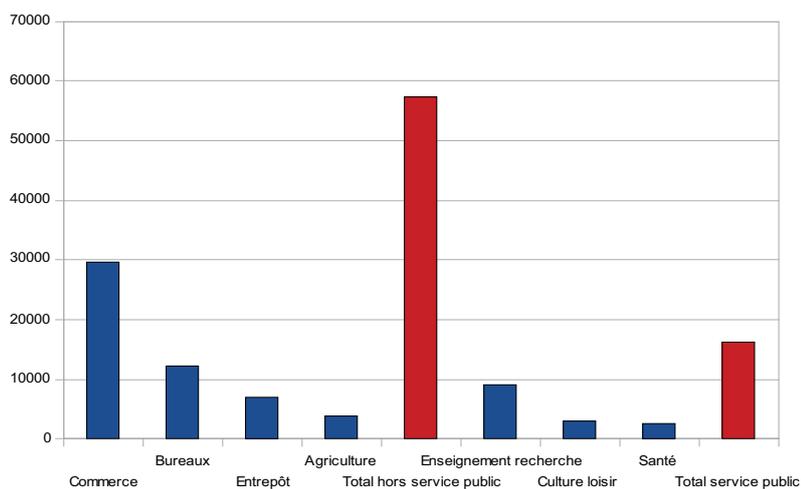
En 2009 et 2010, les autorisations sont nombreuses pour les commerces (30 % de la surface autorisée totale) et les bureaux (27 %) ainsi que les entrepôts (10 %).

En ce qui concerne les services publics, les autorisations de locaux concernent surtout la recherche et l'enseignement (10 % de la surface autorisée totale) et plus modérément le secteur de la santé (3 %).

Rémy CHARRIER  
DEAL

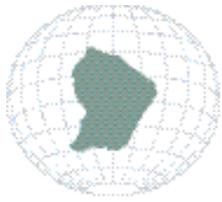
## En 2010, les autorisations de locaux concernent surtout des commerces et des bureaux

Unité : m<sup>2</sup> de locaux



Source : Sitadel





# 2010 : une grande année pour le CNES et l'activité spatiale

**Le CNES a largement contribué à la réussite des activités opérationnelles et techniques relativement denses en 2010 (lancements, préparation ATV, Soyuz, Vega) et à l'amélioration de la performance et de la sécurité au CSG.**

### Les évolutions de la base

#### Ensemble de Lancement Soyuz

Les équipements et les divers systèmes russes nécessaires aux activités de lancement sont intégrés. Ces travaux ont nécessité le déploiement en Guyane de 120 missionnaires russes, essentiellement des ouvriers monteurs. Les essais de qualification opérationnelle ont commencé et les travaux de montage du portique mobile se sont poursuivis

#### Ensemble de Lancement Vega

Le CNES assume la mission d'assistant à maître d'ouvrage pour le compte de l'ESA ainsi que la responsabilité des essais de qualification. Les travaux d'équipement et de réception du portique mobile sont terminés.

accident ou incident majeur n'est survenu en 5 ans grâce à une formation régulière des équipes et une bonne évaluation des risques. De la même manière, il faut mettre en avant l'efficacité du plan de mesures pour maîtriser l'impact de l'activité spatiale sur l'environnement : surveillance de la faune et de la flore, de l'évolution du littoral du CSG, suivi de la qualité des eaux des rivières, etc. Enfin, une nouvelle réglementation de police spéciale est désormais applicable par le CNES avec l'entrée en vigueur fin 2010 de la Loi sur les Opérations Spatiales (LOS).

### Le CNES : un acteur du développement au service de la Guyane

Le CNES poursuit son partenariat avec les acteurs institutionnels et socio-économiques dans le cadre du soutien au développement économique de la Guyane en intensifiant notamment son expertise technique dans les technologies spatiales au service des citoyens.

### Un partenariat pour le Pont de l'Oyapock

Le CNES a signé deux nouvelles conventions à l'Est de la Guyane : Saint-Georges de l'Oyapock et la CCEG<sup>2</sup> ce qui porte à 12 le nombre total de conventions soit 20 communes concernées (sur 22 pour l'ensemble du territoire).

L'année 2010 a été marquée par 6 lancements réussis pour 12 satellites illustrant la performance du lanceur Ariane 5 qui affiche au total 41 succès consécutifs depuis 2003. Les équipes du CSG ont également préparé la mission ATV<sup>2</sup><sup>1</sup>, le véhicule cargo européen destiné à approvisionner la station spatiale internationale.

### Performance, sécurité et responsabilité

Le CSG, en tant que site industriel, accorde une grande importance non seulement aux performances techniques mais également aux aspects de sauvegarde et de sécurité. Ainsi, aucun

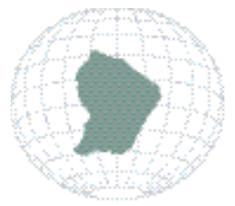
### Lancements effectués en 2010

Vol 194	21 mai	Astra 3B et ComsatBw-2
Vol 195	26 juin	Arabsat 5A et Coms
Vol 196	04 août	Nilesat 201 et Rascom-QAF1R
Vol 197	28 octobre	Eutelsat W3B et Bsat 3B
Vol 198	26 novembre	Intelsat 17 et Hylas 1
Vol 199	29 décembre	Hispasat et Koreasat 6

Source : CNES

1) Automated Transfer Vehicle. L'ATV en chiffres c'est : une masse de près de 20 tonnes, 180 ingénieurs à Toulouse, une campagne pouvant durer jusqu'à 6 mois ; à Kourou, 400 tonnes de matériel transporté d'Europe, huit semaines nécessaires pour le remplissage, 150 missionnaires sur place.

2) Communauté des Communes de l'Est Guyanais



## *Poursuite du partenariat avec les collectivités locales et l'État*

Le partenariat entre le CNES, l'Etat et la Région, concernant les fonds européens au titre du Contrat de Projet Etat-Région, a permis de créer ou de maintenir plus de 1.300 emplois, de financer des projets dont deux particulièrement structurants pour le territoire guyanais, le bâtiment de la vie étudiante du Pôle Universitaire Guyanais et les travaux de la liaison routière Maripasoula-Papaïchton, et de nombreux autres comme l'aménagement de logements touristiques de haut de gamme, l'étude de faisabilité d'une centrale de production d'énergie hybride thermo-solaire/biomasse, l'acquisition de matériels d'exploitation pour sondages/ forages, la station d'épuration des eaux usées de Saint-Georges de l'Oyapock, la création de deux pistes ONF pour le massif de Régina.

### *Une technologie spatiale et une expertise au service de la Guyane*

Au-delà de son engagement auprès de ses partenaires, le CNES dans sa mission d'entreprise citoyenne acteur du développement fait également bénéficier de son savoir-faire, de son expertise et de sa technologie au service de la population guyanaise et de son territoire. On peut notamment évoquer :

- le poste de Secours Médical Avancé (PSMA) qui est un conteneur de télécommunication transportable par hélicoptère avec une équipe de secouristes sur des lieux sinistrés (tremblement de terre en Haïti en janvier 2010)
- le projet de navigation GPS en Guyane dont la cartographie est en cours de production
- les expertises dans le domaine des TIC<sup>3</sup> avec les collaborations à

l'Instance de Concertation Numérique du Territoire (ICANT), au projet de maillage en fibre optique de la ville de Cayenne (MAN), au Réseau d'Interconnexion Numérique de la Guyane (RING), dans le domaine de la télédétection essentiellement pour le projet de Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite (SEAS), et dans le domaine de la coopération régionale, le CNES tenant un rôle de conseil au commerce extérieur de la France.

- l'assistance au recrutement dans les domaines économique et technique
- le support administratif et juridique.

### *Le CSG et le Musée de l'Espace : sites touristiques attractifs*

En 2010, plus de 37 000 visiteurs sont venus au CSG, dans le cadre des visites grand public (15 600) et VIP (900), des visites scolaires (4 200) et des invitations aux lancements Ariane (16 500). Par ailleurs, 16 400 visiteurs ont découvert le Musée de l'Espace, dont 5 400 scolaires. Ces sites figurent ainsi parmi les plus visités en Guyane.

### *Poursuite des missions menées en 2010*

Les ambitions pour 2011 s'inscrivent dans la continuité de l'année précédente avec en particulier l'accompagnement du développement économique diversifié de la Guyane et l'engagement du CNES auprès des communes, l'expertise et l'assistance en fonction des besoins de la collectivité, les partenariats notamment avec le CTG<sup>4</sup> pour la promotion touristique du territoire, l'intérêt porté au domaine de la télémédecine (télé-échographie

robotisée par liaison satellitaire) et la mise en œuvre de la navigation GPS en Guyane avec la qualification opérationnelle de la cartographie vectorielle

### *Activité opérationnelle en 2011*

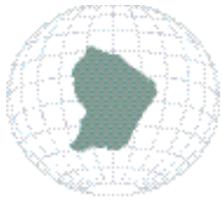
L'activité spatiale au CSG en 2011 connaîtra des points forts comme le lancement du 1er Soyuz programmé au 2e semestre de l'année, la préparation du 1er lancement Vega et la poursuite des lancements Ariane5 avec notamment la mise sur orbite de l'ATV.

Bertrand PANHUY  
Jean-Philippe ZEBUS  
CNES

*Le CNES est ainsi un moteur essentiel du développement économique à travers les nombreuses attributions et missions qui lui sont confiées. L'activité de la base spatiale reste naturellement fondamentale pour l'économie guyanaise en contribuant à 15-20% du PIB, en générant 1.500 emplois directs et permanents au CSG de plus en plus qualifiés (30% d'ingénieurs et cadres) et locaux (75%), en finançant une part importante des recettes des collectivités locales avec 15% de la taxe professionnelle et 35 à 40% de l'octroi de mer.*

3) Technologies de l'Information et de la Communication

4) Comité du Tourisme de la Guyane



# Former pour l'emploi

**L'offre de formation consulaire a élargi ses compétences en 2010. Elle comprend maintenant un CFA dans le cadre de la formation initiale, une école de Gestion et de Commerce, une Association Consulaire Interprofessionnelle de Formation (ACIF) qui assure la formation continue et un point A pour le développement de l'Alternance.**

### La Formation Initiale

Le CFA, Institut Consulaire de Formation, créé en septembre 1993, a dispensé successivement des formations de niveau V (BEP), de niveau IV (BAC PRO), pour aboutir aujourd'hui exclusivement à des formations de niveau III (BTS). Plus de 800 jeunes guyanais ont été formés, en partenariat avec près de 300 entreprises et avec un taux moyen de réussite aux examens de 69 % pour la dernière session de juin 2010, comparable aux résultats de l'Education Nationale.

La signature de la convention quinquennale avec le Conseil Régional, en avril 2010, a transformé cet institut en Centre de Formation des Apprentis (CFA) supérieur des métiers du tertiaire. D'autres filières de formation seront ouvertes prochainement en réponse aux besoins du territoire.

### L'École de Gestion et de Commerce (l'EGC)

Le 27 septembre 2010, l'EGC Guyane a ouvert ses portes avec une promotion de 16 étudiants, qui avaient au préalable réussi le concours des épreuves nationales. Etablissement d'Enseignement Supérieur à BAC +3, l'EGC appartient au Réseau National des 33 Ecoles de Gestion et de Commerce, lui-même attaché à l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie. Il délivre le di-

plôme « Bachelor in Business and Management », destiné à former des cadres polyvalents pour les entreprises locales.

A l'instar du réseau national, l'EGC Guyane a misé sur l'ouverture internationale en signant des partenariats avec les pays voisins. Ainsi, une convention a été signée avec le FHR Institute, à Paramaribo, qui délivre des MBA en partenariat avec l'Université de Maastricht aux Pays Bas. Un partenariat similaire est en passe d'être conclu avec l'Université Fédérale du Parà, à Belem.

### La Formation Continue (l'ACIF)

#### L'Association Consulaire Interprofessionnelle de Formation

L'ACIF, créée en décembre 2007, est issue du rapprochement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane et du Medef Guyane, dans leur volonté commune de créer un outil de formation adapté aux besoins des entreprises du département. Son calendrier de formation s'adresse principalement aux salariés et aux chefs d'entreprises, sans oublier les demandeurs d'emploi. Toutefois, l'ACIF a développé des formations techniques réglementaires (transport, permis d'exploitation débit de boissons) et mis en place des parcours dans les domaines de la comptabilité, de la bureautique (PCIE) et des langues.



## *Maison des Entreprises et de la Formation de l'Ouest Guyanais*

Inaugurée en août 2009, elle permet à la CCIG d'étendre son offre de formation sur l'Ouest du territoire. Ainsi, les premiers BTS en alternance ont été mis en place en septembre 2009, avec l'appui du Com Apprentissage et l'ACIF est présente au titre de l'UFB Préfob sur la période 2011-2013.

### **Le Point A**

Ce service, rattaché au réseau national consulaire des Point A, a été créé au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane au mois d'avril 2010.

Sa mission principale est le développement de l'Alternance (Contrat d'Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation). Il conseille, accompagne les entreprises et les jeunes dans la diffusion des informations nécessaires à la mise en place de contrats en alternance. Il recense l'ensemble de l'offre de formation locale et se fait l'écho des CFA et UFA présents dans le département.

Sa mission secondaire concerne l'Orientation des jeunes vers la découverte des métiers. Cette mission s'articule autour d'événementiels tels que la Nuit de l'Orientation mais aussi autour d'entretiens individuels ou organisations de session d'information collectives.

Il intervient sur l'ensemble du territoire guyanais en s'appuyant sur un réseau de partenaires.

Ainsi, à l'instar des CCI qui forment chaque année 600 000 personnes – 200 000 jeunes en formation initiale et 400 000 adultes en formation continue -, la CCI de la Guyane apparaît ainsi pleinement dans son rôle de consulaire lorsqu'elle

renforce son offre de formation et qu'elle forme chaque année une centaine d'apprentis par promotion, environ 600 personnes dans le cadre de la formation professionnelle continue et depuis septembre 2010, 16 étudiants de l'EGC.

Avec l'installation du nouveau bâtiment, nous envisageons une progression annuelle de 20 % de l'ensemble de nos effectifs.

Le futur Espace Consulaire de Formation Jean Pierre Prévot, installé au Parkway de Matoury, ouvrira ses portes pour la rentrée de septembre 2011 et accueillera le Centre de Formation des Apprentis (CFA), l'Association Consulaire Interprofessionnelle de Formation

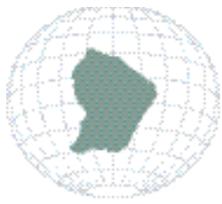
(ACIF), l'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC Guyane) ainsi que le Point A.

Cet ensemble s'étend sur plus de 2 500 m<sup>2</sup>, et sera équipé de :

- trois salles informatiques,
- un Centre d'Etude de Langues (CEL),
- un Centre de Documentation et d'Information (CDI),
- une cafétéria,
- une salle polyvalente.

Patricia CALUT  
René LADOUCEUR  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Guyane





## Le trafic aéroportuaire en 2010

**En 2010, le trafic aéroportuaire se caractérise par une progression du trafic passagers, notamment sur la liaison Cayenne – Paris, par une hausse du nombre de mouvements commerciaux et par une baisse du fret qui confirme la tendance de ces dernières années.**

En 2010, 423 849 passagers ont été enregistrés au départ et à l'arrivée de l'aéroport Cayenne – Rochambeau. En 2010, la croissance annuelle du trafic global de passagers est de 5,8 %. Le nombre de passagers au départ progresse de 5,7 % par rapport à celui de l'année 2009. Et le nombre de passagers à l'arrivée augmente de 7,0 %.

**Le trafic passagers** L'augmentation du trafic est essentiellement due à la progression du trafic sur la ligne Cayenne – Paris. En effet, depuis 4 ans, le trafic passagers sur la ligne Cayenne - Paris a évolué de façon très positive après des années difficiles en 2005 et 2006. Avec l'arrivée d'une seconde compagnie fin 2008, le nombre de passagers a cru de 13 % en 2009 et de près de 7 % en 2010.

La liaison avec les Antilles (Fort de France et Pointe à Pitre) progresse annuellement soit 7,4 % du trafic passagers. 59 655 passagers ont été enregistrés au départ de Cayenne et 59 597 à l'arrivée.

Le trafic intérieur est également en progression annuelle de 4,3 % avec 70 % du trafic régulier à destination de Maripasoula. Depuis 2010, la commune de Grand-Santi est également desservie avec un trafic global de 1 145 passagers, similaire à celui de la liaison Cayenne – Saint-Laurent du Maroni.

Le trafic passagers en zone 3, soit avec les pays de la Caraïbe, les régions voisines du Brésil et le Suriname connaît par contre une nouvelle chute d'activité (- 13,3 % pour les passagers en partance et - 8,8 % pour les passagers à l'arrivée) en raison de l'arrêt de l'activité de la compagnie brésilienne TAF et de l'arrêt de la desserte Paramaribo – Cayenne – Bélém par la compagnie Surinam Airways.

Pour l'année 2010, il est ainsi à noter la disparition des destinations telles que Miami, Panama, San José ou encore Fortaleza.

### Les mouvements commerciaux et le fret

9 645 vols commerciaux ont été enregistrés en 2010, soit une progression annuelle de 7,6 % avec 224 359 tonnages attéris. Le fret à l'inverse poursuit une tendance à la baisse depuis 3 ans. En 2010, 4 495 tonnes de fret sont enregistrés, soit une diminution annuelle de 3 %.

### Plus d'arrivées que de départs

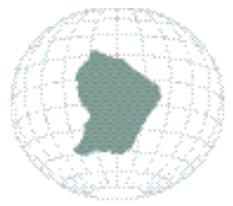
#### Répartition du trafic passagers par zone entre 2006 et 2010

Unités : nombre et %

	Passagers			
	au départ	à l'arrivée	en transit	Total passagers
2006	186 552	182 359	5 483	374 394
2007	193 837	190 014	3 128	386 979
2008	193 915	191 127	100	385 142
2009	199 808	195 037	5 710	400 555
2010	211 108	208 733	4 008	423 849
2009 / 2010	5,70	7,00	-29,80	5,80

Source : Aviation civile

Léna BERTON  
Philippe SIMMONET  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Guyane



# L'activité portuaire en 2010

**L'activité portuaire a été caractérisée en 2010 par une légère baisse du trafic et par des investissements importants pour l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures portuaires.**

L'activité portuaire a été caractérisée en 2010 par une légère baisse du trafic et par des investissements importants pour l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures portuaires.

En 2010, le total des investissements engagés par la direction des services portuaires se porte à 8 287 504 €. 95 % de ces investissements financiers ont concerné la poursuite des travaux pour la réhabilitation du quai n°1 de Dégrad des Cannes. La fin des travaux étant prévue pour avril 2011. La mise en service du nouveau quai, fermé depuis janvier 2009, dépendra cependant des délais de traitement de l'épave découverte au droit du duc d'albe d'accostage.

D'autres investissements portant sur les infrastructures portuaires ont été réalisés tels que :

- des travaux d'installations et d'aménagement d'infrastructures portuaires : création d'un nouveau réseau d'alimentation électrique pour prise à containers frigorifique, aménagements de bureaux et parking, réhabilitation de hangars, remplacement de câble électrique, début des travaux de réhabilitation d'une cuve d'alimentation de 5 000 litres et de construction d'un abri fermé délimitant le groupe électrogène de secours;

- des travaux de sûreté et de sécurité portuaire : acquisition de barrières amovibles délimitant des zones faisant l'objet de restrictions de circulation pour permettre aux usagers de travailler en toute sécurité, mise en conformité du réseau d'alimentation électrique de prises frigorifiques, finalisation en mai de travaux de clôtures avec la mise en place de nouvelles clôtures, portails d'accès

au terminal pétrolier et minéralier, barrière levante-motorisée au poste marina, ces travaux venant renforcer le niveau de sûreté au port de commerce.

- Concernant la zone de plaisance : travaux d'équipement du réseau incendie et travaux de réglage du terre-plein de la zone, entretien du platelage du pont de la crique bardot accédant à la zone de plaisance, remplacement des planches vétustes des pontons de la plaisance ainsi que diverses interventions sur le réseau d'eau potable et remise en état d'une passerelle d'accès.

Selon les données de l'Observatoire Portuaire, 606 769

**Le trafic portuaire en 2010**

tonnes de marchandises ont été embarquées et débarquées aux ports de Dégrad des Cannes et de Pariacabo Kourou en 2011, soit une baisse globale du trafic de 1,7 %.

Les hydrocarbures et les marchandises conteneurisées ont représenté trois quarts du total des tonnages embarqués et débarqués. Les échanges de marchandises conteneurisées ont généré 35 321 mouvements de conteneurs, soit 18 204 conteneurs à l'import et 17 117 à l'export. Les conteneurs vides à l'exportation restent toujours nombreux.

213 escales de navires, pétroliers, minéraliers, bitumiers ont été comptabilisés en 2010, soit une diminution annuelle de 8 %.

*Le port de commerce de Dégrad des Cannes est un port d'Intérêt National, il a été concédé par arrêté préfectoral pour une durée de 50 ans à la CCIG le 26 janvier 1988.*

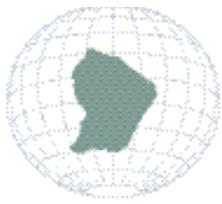
*Le port de pêche du Larivot : est une propriété de la commune de Matoury dont la CCIG est concessionnaire.*

*Les ports de Pariacabo-Kourou est une extension administrative du port de Dégrad des Cannes dont la gestion est concédée au CNES*

*Le port de Saint-Laurent du Maroni appartient à la CCOG pour l'Installation Portuaire. La propriété du chenal d'accès à ce port est répartie entre d'une part la Direction de la Mer (DM) pour la partie mer et le FLAP (service Fluvial Littoral, Aéroportuaire et Portuaire) de la DEAL pour la partie rivière.*

*Une réforme portuaire dans les DOM est actuellement engagée par l'Etat et elle est essentiellement axée*

Léna BERTON  
Darby NACIBIDE  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Guyane



## Enquête de fréquentation hôtelière en Guyane en 2010

**Dans la continuité des années précédentes, l'hôtellerie homologuée de Guyane maintient, en 2010, une bonne activité. Les séjours plus longs compensent un léger recul de la clientèle. L'occupation des voyageurs en déplacements professionnels reste importante.**

En 2010, les hôtels homologués de Guyane affichent un taux d'occupation des chambres de 62 %, équivalent à 2009. Le parc hôtelier reste stable et sur l'année le nombre de chambres-jours proposées varie peu (+ 3 %). La fréquentation est équivalente à l'année dernière mais se répartit différemment. Le nombre de clients a diminué de 14 % mais leurs séjours se sont rallongés. La durée moyenne du séjour atteint 3 jours en 2010, limitant la baisse des nuitées à 1%. Cette année, les pics de fréquentation ont eu lieu en février-mars puis octobre-novembre, alors que d'avril à septembre l'affluence a été moindre qu'en 2009.

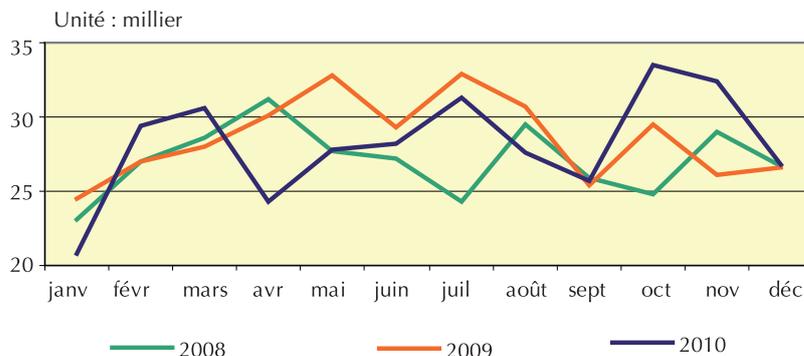
Les résidents de France métropolitaine et des départements d'outremer (hors Guyane) constituent la clientèle majoritaire, ils représentent sept clients sur dix et cumulent 70 % des nuitées. Les résidents de Guyane (17 % de la clientèle) sont venus plus nombreux que les résidents étrangers. Toutefois leurs séjours sont plutôt courts et ils

occupent 14 % des nuitées contre 16 % de nuitées étrangères. La part de la clientèle étrangère diminue de quatre points cette année, mais le séjour moyen se rallonge nettement (4,4 jours contre 3 en 2009).

La grande hôtellerie (3 étoiles et plus) rassemble 80 % de l'offre en chambres contre 20 % pour la petite et moyenne hôtellerie (0 à 2 étoiles). Grâce à une fréquentation plus importante que la moyenne dans les établissements 1 et 2 étoiles, la petite et moyenne hôtellerie affiche cette année un taux d'occupation identique à la grande hôtellerie. La clientèle y séjourne en moyenne 2,9 jours contre 3,1 pour la grande hôtellerie. La part des résidents étrangers atteint 18 % et regroupent un cinquième des nuitées.

La clientèle d'affaire contribue toujours fortement à l'activité du secteur. En recul de quatre points, les séjours pour motifs professionnels concernent néanmoins plus des trois quarts de la clientèle. La zone de Kourou concentre l'offre hôtelière la plus importante, suivie de près par la zone de Cayenne. Dans la zone de Kourou, les raisons professionnelles concernent 78 % des clients pour des séjours plus longs que la moyenne. Mais le nombre de clients reste inférieur de 30 % à celui de Cayenne. Dans cette dernière zone, avec 76 % de clientèle en séjour professionnel, le taux d'occupation des chambres atteint 66 %.

Nuitées hôtelières dans les hôtels de Guyane (en milliers)



Source : Enquête de fréquentation hôtelière Insee-DGCIS

Martine CAMUS



## Bilan des mesures du plan de relance à fin 2010

**Les mesures financées par le plan de relance ont permis de favoriser 700 embauches en Guyane. Ces embauches relèvent majoritairement de contrat à durée indéterminée (CDI) et représentent 60 %. Ils sont concentrés principalement dans les secteurs du commerce, scientifiques et techniques. Les mesures d'aides à l'embauche aux entreprises s'élevant à 600 000 € ont été versées à plus de 360 entreprises guyanaises.**

En 2009, le gouvernement lançait le plan de relance pour stimuler l'emploi. Ce plan avait pour principal objectif de favoriser le recrutement de salariés par les entreprises à travers des mesures d'aides à l'embauche. Dans un premier temps, avec l'aide à l'embauche dans les très petites entreprises (Zéro charge TPE), puis par la suite 3 autres mesures sont venues renforcer ce dispositif :

- l'aide à l'embauche d'apprentis dans les entreprises de 11 salariés et plus (Zéro charge apprenti),
- l'aide à l'embauche d'apprentis supplémentaires dans les entreprises de moins de 50 salariés (Apprenti supplémentaire),
- l'aide pour l'embauche de jeunes en contrat de professionnalisation (Contrat pro).

Sur la période 2009 - 2010, les conseillers de Pôle emploi Guyane ont examiné 1 400 demandes.

Neuf demandes initiales sur dix concernent l'aide à l'embauche dans les très petites entreprises. Les autres demandes concernent les contrats de professionnalisation, l'aide à l'embauche d'apprentis supplémentaires et l'aide à l'embauche d'apprentis dans les entreprises de 11 salariés et plus.

Sur toutes ces demandes initiales, près de 1 050 ont été acceptées ou suspendues et un peu moins de 200 ont été refusées.

Ces demandes émanent au total de 493 établissements. En moyenne, il y a donc 2,1 contrats par établissement demandeur dans la région Guyane.

Le plan de relance a permis de conclure plus de 75 contrats subventionnés dans la région.

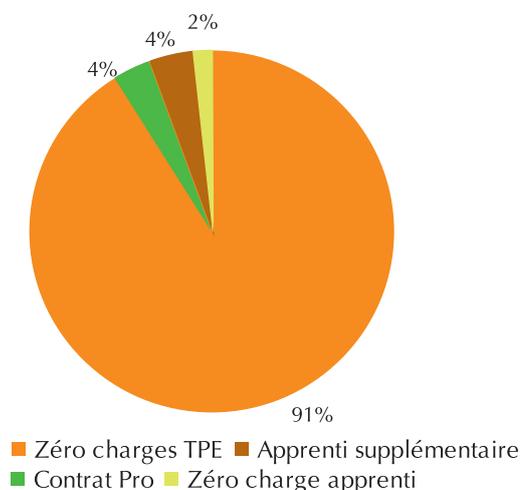
Les contrats à durée indéterminée concernaient la majorité des demandes acceptées (60 %). La prédominance des CDI en Guyane relève uniquement de l'aide pour les TPE, car aucun contrat de professionnalisation n'a été conclu en CDI.

Les entreprises potentiellement recruteurs évoluent majoritairement dans les secteurs du commerce de gros et de détail et du transport (31 %).

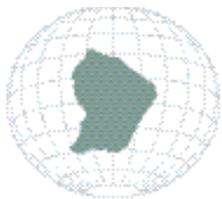
Les autres secteurs profitant des aides subventionnées par le plan de relance se situent dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (16 %), la Construction (13 %) et l'Industrie

### Le plan de relance bénéficie aux TPE

Répartition des demandes initiales enregistrées par mesure

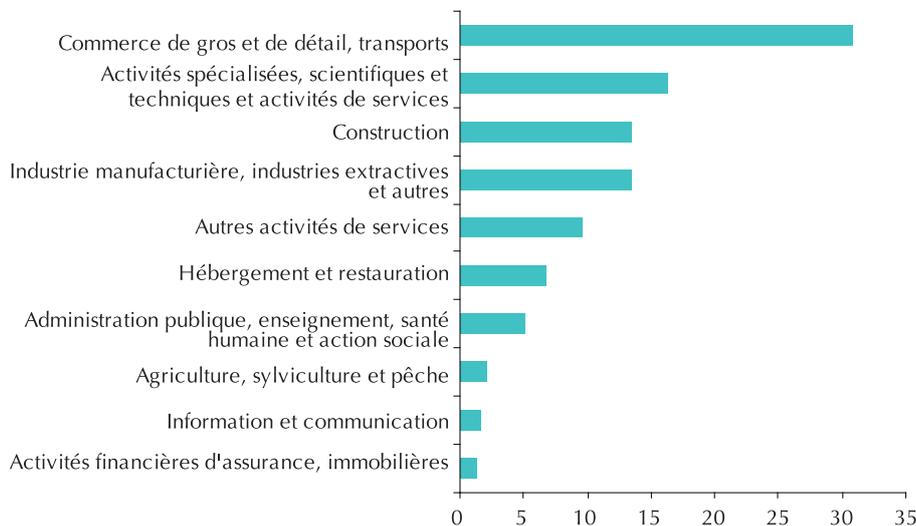


Source : Pôle Emploi



## Peu de recrutement dans le secteur financier

### Secteur d'activités des entreprises potentiellement recruteurs



manufacturière, industries extractives et autres (13 %).

Ces mesures ont généré près de 700 embauches, dont 90 % uniquement grâce à la mesure Zéro charge TPE. Le dispositif a permis à plus de 360 entreprises de la région Guyane de recruter.

**600 000 €  
d'aides versées**

A fin 2010, Pole emploi a versé au total plus de 600 000 € aux 360 entreprises bénéficiaires de ces mesures dont :

- 520 000 € pour les Zéro charges TPE,
- 48 000 € pour les Apprentis supplémentaires,
- 36 500 € pour les Contrats pro,
- 1 500 € pour l'aide concernant les Zéro charges apprentis.

Stelly FERNAND  
Pôle Emploi Guyane

## Définition des mesures

Les demandes initiales enregistrées peuvent être acceptées, suspendues ou refusées. Lorsqu'elles sont accordées, elles donnent lieu à un versement, mais il existe un décalage entre le moment où la demande est acceptée et le premier versement effectué.

### Zéro charge TPE

L'aide est versée pour les périodes d'emploi comprises entre le 1er janvier 2009 et le 30 juin 2010, à des TPE (moins de 10 salariés équivalents temps pleins au 30 novembre 2008 et en moyenne sur les 11 mois de l'année) pour des embauches en CDD (d'au moins un mois et un jour) ou CDI ayant eu lieu après le 4 décembre 2008 à un salaire inférieur à 1,6 fois le SMIC.

Le montant de l'aide est calculé chaque mois civil, pour chaque salarié. Il est égal au produit de la rémunération mensuelle par un coefficient qui est au maximum égal à 0,14.

### Zéro charge apprenti

L'aide est versée à des entreprises de 11 salariés ou plus (effectif au 31 décembre ou à la création), non inscrites au répertoire des métiers. Elle s'applique aux contrats d'apprentissage d'une durée effective supérieure à 2 mois.

L'aide Zéro Charges Apprentis est versée pour une durée de 12 mois au titre des gains et rémunérations versés à compter du 1er mai 2009.

### Apprenti supplémentaire

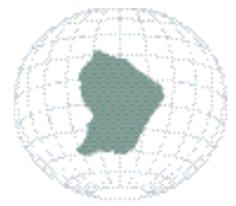
Les employeurs de moins de 50 salariés peuvent demander le bénéfice d'une aide de l'Etat pour les embauches d'apprentis supplémentaires.

Le montant de l'aide est de 1 800 euros par embauche.

### Contrat pro

Peuvent bénéficier de cette aide les entreprises qui embauchent un jeune de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation. L'aide est versée pour tout contrat (CDD ou CDI) d'une durée effective d'au moins 1 mois, ou pour la transformation d'un contrat de professionnalisation en CDD conclu avant le 24 avril 2009 en contrat de professionnalisation en CDI.

Le montant de l'aide est de 1 000 € pour un temps plein, montant porté à 2000 € si le jeune embauché a un niveau de formation inférieur au BAC.



## Plus d'emplois précaires sur le marché du travail guyanais

**Le marché du travail guyanais est toujours en déficit structurel d'emplois. Par rapport à l'an passé, les créations d'emplois se multiplient. Mais cette croissance est mal orientée. Il s'agit dans la plupart des cas d'emplois précaires. Le chômage et le « halo » autour du chômage restent à des niveaux très élevés. En ce qui concerne les jeunes, les progrès de l'an passé se sont tassés. Leur insertion professionnelle reste très difficile. Un jeune sur dix est en emploi.**

**A**u second trimestre 2010, les Guyanais de 15 à 64 ans en emploi sont 59 150. La Guyane souffre d'un déficit structurel d'emplois ; la majorité des personnes en âge de travailler est toujours sans activité professionnelle. Le taux d'emploi s'élève à 44,5 %. Pour être au niveau de la France métropolitaine, il faut créer au moins 200 postes supplémentaires pour 1 000 personnes de 15 à 64 ans.

Le marché du travail guyanais est toujours en pleine expansion. C'est en partie la résultante d'une croissance démographique très dynamique. Les personnes de 15 à 64 ans en emploi sont 3 700 de plus en 2010. Ils étaient 5 000 de plus en 2009. Le taux d'emploi continue de monter mais il reste inférieur à ceux de la Martinique et de la Guadeloupe. En effet, les opportunités pour les Guyanaises de s'insérer

professionnellement sont très faibles : le taux d'emploi des femmes de 15-64 ans s'établit à 37,4 % en Guyane, soit 7,7 points en dessous de la Guadeloupe et 9,6 points en dessous de la Martinique. Cela s'explique en partie par une proportion de femmes sans diplôme plus importante en Guyane (56 % des 15-64 ans) par rapport à la Guadeloupe (45 %) et la Martinique (39 %).

Cet accroissement d'emplois comporte de grands défauts. En premier lieu, il correspond à une hausse des emplois précaires : les emplois de forme particulière progressent de 1 600 et ceux du secteur informel sont 1 000 de plus. Ensuite, les emplois salariés stables sont moins accessibles : en 2010, 2,7 % de la population des 15-64 ans sont en emploi salarié stable alors qu'ils étaient sans emploi l'an passé ; en 2009, ce taux était de 3,7 %. Enfin, il est plus difficile pour une personne sans emploi de trouver un emploi salarié stable plutôt qu'un emploi précaire.

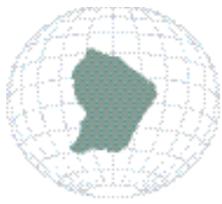
Avec le déficit structurel d'emplois, le nombre de personnes sans emploi est très élevé. En 2010, les chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) sont 15 800 et les inactifs qui souhaitent travailler sont 16 300. C'est la seule région où les personnes dans le « halo » sont plus nombreuses que les chômeurs au sens du BIT. Ces deux groupes sont proportionnellement plus importants qu'au niveau national : le taux de chômage des 15-64 ans s'élève à 21,1 %, soit le double de celui de la France métropolitaine ; le taux du « halo » atteint 12,2 %, soit six fois plus qu'en France métropolitaine.

### Taux de chômage selon le sexe et l'âge

Unité : %		
<b>Ensemble</b>	<b>21,1</b>	<b>21,1</b>
15-24 ans	39,6	45,1
25-49 ans	20,4	18,7
50 ans et plus	13,9	16,6
<b>Hommes</b>	<b>17,0</b>	<b>17,8</b>
15-24 ans	39,5	38,5
25-49 ans	15,4	15,1
50 ans et plus	11,6	16,0
<b>Femmes</b>	<b>25,9</b>	<b>25,0</b>
15-24 ans	39,7	52,7
25-49 ans	26,0	22,6
50 ans et plus	17,2	17,6

Source : Insee, enquête Emploi DOM 2010

Champ : Guyane côtière, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans (âge au 31 décembre)



Les chômeurs sont 900 de plus que l'an passé. Cette hausse s'explique en partie par la forte croissance démographique ; le taux de chômage reste stable. En revanche le nombre de personnes dans le « halo » baisse de 200.

## La situation des jeunes s'assombrit

Un jeune sur dix est en emploi. Le nombre des 15-24 ans en emploi recule légèrement. L'amélioration de 2009 n'a pas fait long feu. Les jeunes chômeurs sont 600 de plus. Ce sont les jeunes femmes qui sont particulièrement touchées : elles ont moins d'opportunités d'exercer une activité professionnelle que les jeunes hommes et elles sont plus souvent au chômage. Le taux de chômage des femmes de 15-24 ans est de 52,7 %, soit 14 points au-dessus des jeunes hommes. En 2009, le taux de chômage des jeunes femmes était proche de celui des jeunes hommes.

Xavier PARAIRE  
Joëlle NACITAS

## Définitions

**Chômeur au sens du BIT** : personne en âge de travailler (15 à 64 ans) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

**Les emplois salariés stables** : il s'agit des emplois sous contrat à durée indéterminée et des emplois des titulaires de l'Etat ou des collectivités locales.

**Formes particulières d'emploi** : si la « norme » d'emploi est l'emploi salarié à temps plein et à durée indéterminée, d'autres formes d'emploi sont dites « particulières ». Il s'agit d'emplois salariés à durée déterminée ou occupés, essentiellement, par les intérimaires, les apprentis, les stagiaires ou les contrats aidés.

**Le « halo » autour du chômage** : certaines personnes souhaitent travailler mais sont classées comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage.

**Le taux d'emploi des 15-64 ans** est calculé en rapportant le nombre d'individus de 15 à 64 ans ayant un emploi au nombre total d'individus de la même classe d'âge.

## Chômeurs de 15 à 64 ans au sens du BIT

Unité : nombre	2009	2010
Nombre de chômeurs au sens du BIT	14 859	15 785
Hommes	6 406	7 224
Femmes	8 453	8 561

Source : Insee, enquête Emploi DOM 2010

Champ : Guyane côtière, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans (âge au 31 décembre)

## Taux de chômage de longue durée selon le sexe et l'âge

Unité : %	2009	2010
Ensemble	16,6	16,4
Hommes	12,3	13,2
Femmes	21,7	20,2

## Halo autour du chômage

Unité : nombre	2009	2010
Ensemble	16 411	16 180
Hommes	6 741	6 916
Femmes	9 670	9 264



## Une Guyanaise de 25 à 49 ans sur six dans le « halo »

**En 2010, un guyanais de 15 à 64 ans sur huit souhaite travailler et est inactif. Les femmes de 25 à 49 ans sont les principales concernées. Les familles monoparentales, notamment celles qui ont en charge des enfants de moins de 6 ans sont surrexposées. Les jeunes sortis du système scolaire encore présents chez leur(s) parent(s) sont eux-aussi touchés par le « halo ». La plupart des personnes dans le « halo » ont en point commun de ne rechercher aucun emploi. Différents motifs expliquent cette torpeur.**

**A**u deuxième trimestre 2010, 16 200 personnes de 15 à 64 ans composent le « halo » autour du chômage. Elles représentent 12 % de la population en âge de travailler. Ces personnes sont sans emploi et elles souhaitent travailler. Elles sont classées inactives et non chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) parce qu'elles ne sont pas disponibles dans les deux semaines et/ou elles ne recherchent pas effectivement un emploi.

Les femmes sont très nombreuses dans le « halo », elles sont 9 300. Le taux du « halo » des femmes atteint 14 %, contre 11 % pour les hommes. Les femmes de 25 à 49 ans sont particulièrement exposées : une sur six s'y trouve. Les personnes peu ou pas diplômées sont nettement plus exposées que ceux qui sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur : une

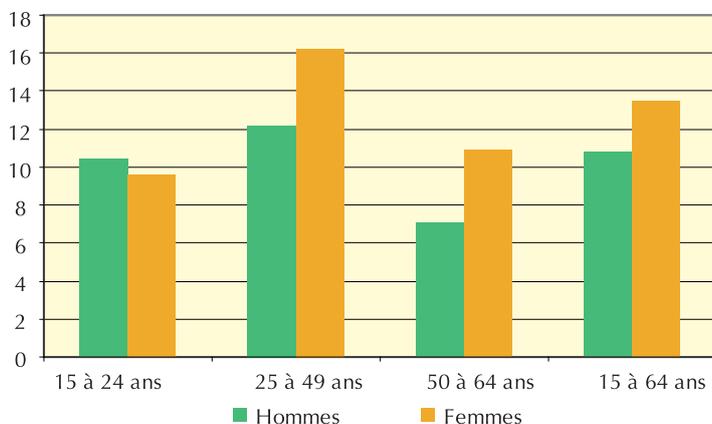
personne sans diplôme sur six se trouve dans cette situation ; un diplômé du supérieur sur cinquante y est également. A diplôme égal, les femmes sont plus souvent dans le « halo ». Celles titulaires d'un diplôme du supérieur sont deux fois plus touchées : une femme titulaire d'un diplôme du supérieur sur trente trois est dans le « halo », contre un homme sur soixante six. L'absence du permis de conduire est un facteur aggravant : parmi les personnes qui n'ont pas le permis de conduire, 23 % sont dans le « halo », contre 6 % qui l'ont.

### Les familles monoparentales plus vulnérables

Certains types de ménages sont plus exposés que d'autres. Dans les familles monoparentales, 15 % des chefs de famille sont dans le « halo ». Ceux qui élèvent seul un enfant de moins de six ans sont surreprésentés : un sur quatre est classé dans le « halo ». Le taux est environ deux fois moindre pour les couples sans enfant et les ménages d'une personne. En revanche, les jeunes sortis du système scolaire et hébergés chez leur(s) parent(s) sont très souvent dans le « halo » : 23 % des jeunes qui vivent au sein d'un couple et 18 % de ceux qui sont dans une famille monoparentale.

### Surexposition des femmes de 25 à 49 ans

Le taux du « halo » selon le sexe et l'âge

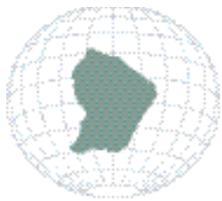


Source : Insee, enquête Emploi DOM 2010

Champ : Guyane Côtière, population des ménages, personnes de 15 ans à 64 ans (âge au 31 décembre)

### Pour en savoir plus

« Le « halo » du chômage : entre chômage BIT et inactivité », Élise Coudin, division Redistribution et politiques sociales, Hélène Thélot, cellule Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee Première N°1260 - octobre 2009



# Emploi-Chômage

## La non recherche d'emploi, principale carence

Neuf personnes dans le « halo » sur dix ne recherchent pas d'emploi. Ils ne composent pas un ensemble uniforme. Derrière cette absence de recherche, divers motifs sont avancés pour l'expliquer. Il y a d'abord les « travailleurs découragés ». Ils représentent une personne sur quatre dans le « halo ». Ce sont des personnes disponibles pour travailler dans les deux semaines et qui ne font aucune démarche. Ils considèrent que

leur recherche serait vaine (mauvaise conjoncture, manque de motivation, trop jeune ou trop âgé). Viennent ensuite les « travailleurs empêchés », soit une personne sur huit dans le « halo ». Il s'agit de personnes disponibles pour travailler dans les deux semaines qui ne font aucune recherche en raison de contraintes familiales, médicales ou personnelles. La majorité des personnes qui évoquent ces motifs sont des femmes. Il existe d'autres « travailleurs empêchés » qui ne font pas de recherche pour des raisons administratives. Il s'agit des

personnes en situation irrégulière. Ils représentent une personne sur six dans le « halo ». Enfin il y a une quatrième catégorie de personnes disponibles, soit une personne sur dix dans le « halo ». Ils ne font pas de recherche d'emploi parce qu'ils attendent le résultat de démarches antérieures (concours, tests, entretiens ou dispositions pour s'établir à leur compte) ou parce qu'il manque d'emplois dans leur domaine de compétence. Par ailleurs deux personnes sur dix du « halo » ne sont pas disponibles.

Joëlle NACITAS  
Xavier PARAIRE

## Les familles monoparentales sur-représentées dans le « halo »

### Le « halo » selon le type de famille

Unités : nombre et %

		Taux du "halo"	Effectif
<b>Chefs de ménages et conjoints</b>	Ménage d'une seule personne	8,5	811
	Famille monoparentale	15,1	1 972
	Famille monoparentale dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	23,7	968
	Couple sans enfant	8,6	1 079
	Couple avec enfant(s)	11,7	4 527
	Couple dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	14	2 322
	Ensemble	12,2	8 880
<b>Enfants de moins de 40 ans sortis du système scolaire</b>	Famille monoparentale	17,8	1 341
	Couple avec enfant(s)	22,5	2 101

Source : Insee, enquête Emploi DOM 2010

Champ des chefs de ménage et conjoints : Guyane Côtière, population des ménages, les chefs de ménage et leur conjoint de 15 ans à 64 ans (âge au 31 décembre)

Champ des enfants : Guyane Côtière, population des ménages, les enfants du ménage de 15 ans à 39 ans (âge au 31 décembre) qui ne suivent pas d'études ni de formation

## La majorité des personnes dans le « halo » ne font pas de recherche d'emploi

### Les raisons de non recherche effective d'emploi

Unité : %

Critères du halo		La recherche serait vaine	Raison médicale, familiale ou personnelle	Raisons administratives (personnes en situation irrégulière)	Autres raisons	Non répondant	Total
	Disponible (a)	23,3	12,3	16,5	10,9	15	78
Pas de recherche active	Non disponible (b)	4,6	5,4		4,9	1,1	16
	Ensemble (c=a+b)	<b>27,9</b>	<b>17,7</b>	<b>16,5</b>	<b>15,8</b>	<b>16,1</b>	<b>94</b>
Recherche active	Non disponible (d)						6
Total (c+d)							100

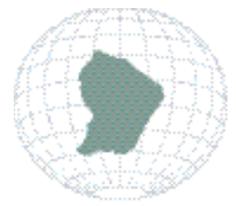
Source : Insee, enquête Emploi DOM 2010

Champ : Guyane Côtière, population des ménages, personnes de 15 ans à 64 ans (âge au 31 décembre) dans le « halo » autour du chômage

### Définitions

**Le « halo » autour du chômage :** ce sont des personnes qui souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas effectivement un emploi.

**Taux du « halo » autour du chômage** est le rapport des personnes du « halo » sur la population de 15 à 64 ans.



## *Dynamisme des services marchands hors intérim*

***L'économie guyanaise offre 22 200 emplois salariés au troisième trimestre 2010. Les effectifs progressent de 2 % en un an. C'est peu par rapport à la forte poussée démographique mais, en même temps, cela se produit après une récession mondiale. Les services marchands hors intérim sont le seul secteur dynamique. Dans l'industrie et le commerce, la prudence est de rigueur. En revanche dans la construction, l'effectif salarié décroît.***

L'effectif salarié marchand de Guyane atteint 22 200 emplois au cours du troisième trimestre 2010. Il est en hausse de 2 % par rapport à l'an passé. C'est bien peu au regard de l'augmentation de la population ; le taux de variation annuel moyen de la population entre 1999 et 2006 est de 4 %.

La Guyane gagne 400 emplois salariés. Cette hausse de l'emploi salarié marchand se double d'un ralentissement de l'intérim. L'emploi intérimaire perd 10 % de ses effectifs sur une année. Sur l'ensemble des emplois salariés marchands, il ne représente plus qu'un emploi sur vingt.

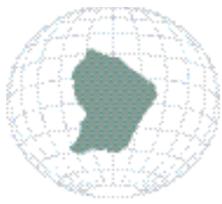
Les services marchands, hors intérim, sont le principal pourvoyeur d'emplois de la Guyane : quatre emplois salariés sur dix s'y trouvent. C'est le secteur le plus dynamique de la région. En une année, 700 emplois supplémentaires y ont été créés, soit un accroissement de 8 %. Seule l'industrie, quatrième fournisseur d'emplois crée aussi des emplois quoique modestement (2 %).

Dans le commerce, qui emploie un salarié sur cinq en Guyane, l'effectif salarié reste stable. Même constat pour l'agriculture, secteur

d'un poids très marginal dans l'économie guyanaise (un emploi sur soixante-quatorze). La construction, troisième fournisseur d'emplois, perd 200 emplois, soit 4 % de ses effectifs. La fin du chantier de la plateforme Soyouz et les restrictions budgétaires expliquent en partie cette baisse.

Au sein des services marchands hors intérim, les « autres activités de services », comme dans des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques les activités de services à la personne, et l'« hébergement et la restauration sont dynamiques. Les effectifs salariés s'accroissent respectivement de 15 % et de 11 %. Les « transports et entreposage », l'« information et communication » et les « activités spécialisées » liées à la représentation juridique, aux services comptables, aux activités de locations et locations bail, sont dans une phase de croissance assez soutenue. Leurs effectifs progressent de 5 %.

Ann-Emmanuelle FANON  
Xavier PARAIRE



## Évolution annuelle d'emplois salariés marchands au troisième trimestre 2010

Unités : effectif et %

	Effectif moyen	Variation sur un an	
		en effectif	en %
Emploi salarié marchand	22154,5	439	2,0
Dont intérim	1124	-124	-9,9

Source : Insee, base EPURE

## Évolution annuelle d'emplois salariés marchands par secteur au troisième trimestre 2010

Unités : effectif et %

	Effectif moyen	Variation sur un an	
		en effectif	en %
Agriculture	300	-1	-0,3
Industrie	3166	60	1,9
Construction	3809	-166	-4,2
Commerce	4365	-4	-0,1
Services marchands hors intérim	9392	674	7,7

Source : Insee, base EPURE

## Évolution annuelle d'emplois salariés dans les services marchands hors intérim au troisième trimestre 2010

Unités : effectif et %

	Effectif moyen	Variation sur un an	
		en effectif	en %
Transports et entreposage	2 178	128	6,2
Hébergement et restauration	1 316	132	11,1
Information et communication	226	12	5,6
Activités financières et d'assurance	427	6	1,4
Activités immobilières	305	-12	-3,8
Ac. spé., sci. & tec., svces adm. & stn	2 961	143	5,1
Autres activités de services	1 980	266	15,5

Source : Insee, base EPURE

### Définitions

#### EPURE

Extension du projet Urssaf sur les revenus et l'emploi. Le dispositif Epure a pour but de suivre l'évolution infra-annuelle de l'emploi et des rémunérations et de connaître les établissements employeurs de main-d'œuvre. Epure est un système d'exploitation trimestriel de trois sources administratives :

- Des bordereaux récapitulatifs de cotisation (BRC) transmis par les établissements employeurs aux unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales (Urssaf) ;
- Des déclarations sociales des salariés du régime agricole réceptionnées par la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- Des fichiers de paye des agents des trois fonctions publiques, issus du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

#### Effectif moyen

Est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre



# Les grossesses précoces : près de 7 % des femmes enceintes de Guyane sont mineures

**Les quartiers prioritaires retenus dans le cadre de la Politique de la ville concentrent de nombreuses problématiques liées à la santé, à l'accès aux soins et à la prévention. Maladies hydriques, à transmission vectorielle, IST, prévention, contraception et grossesses précoces illustrent les préoccupations des Ateliers Santé Ville (outil d'une politique de réduction des écarts de santé sur les territoires).**

En Guyane, les questions liées à la natalité sont un enjeu majeur de santé publique. Ainsi, la périnatalité est le premier axe prioritaire du Plan Régional de Santé Publique (PRSP). Le taux de grossesses précoces, c'est-à-dire touchant des femmes mineures, est particulièrement important dans le département.

Entre 2000 et 2009, les grossesses chez les femmes de moins de 18 ans ont augmenté en nombre avec 354 cas en 2000 et 413 cas pour l'année 2009. Elles diminuent cependant légèrement en pourcentage (7,2 % contre 6,5 % pour 2009). Les grossesses très précoces chez les moins de 15 ans (majorité sexuelle légale en France) semblent

en régression régulière. Le taux a été divisé par deux en dix ans. Il reste cependant extrêmement élevé en Guyane par rapport à la métropole.

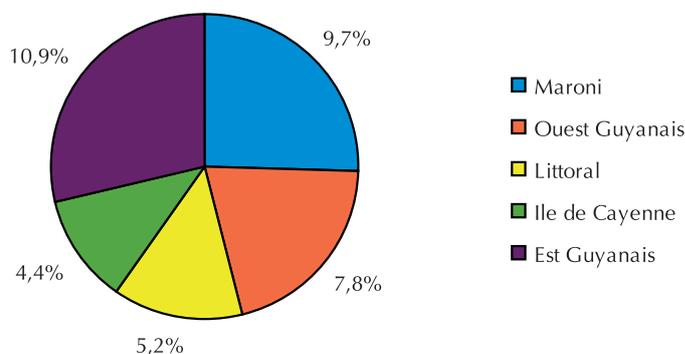
*Les régions frontalières particulièrement touchées*

L'Ouest guyanais et le Maroni enregistrent au total 51 % des grossesses mineures.

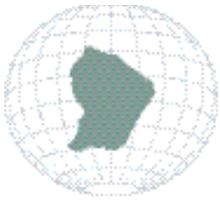
Le taux des grossesses précoces et très précoces à l'intérieur de chaque commune de résidence indique

## Surreprésentation des grossesses précoces sur le Maroni et l'Est Guyanais

*Taux d'issues de grossesses mineures en fonction de la commune de résidence sur la période 200-2009*



Source : Conseil Général-PMI



une surreprésentation des « deux régions frontalières », Maroni et Est Guyanais où la prévention est moindre et où les prises en charge sont limitées.

## *Des communes trop isolées*

En 2009, le centre hospitalier de Cayenne a accueilli près de 43 % des accouchements de mineures, 41 % pour l'hôpital de Saint-Laurent, 10 % à Kourou et 0,04 % des femmes se sont rendues dans une clinique privée (Cayenne).

On note pour la période 2000-2009, 55 cas d'accouchement chez les moins de 18 ans dans les centres de santé des communes isolées, dont 16 cas à Maripasoula et 18 cas à Saint-Georges. En 2009, c'est Saint-Georges qui est la plus touchée par le phénomène avec sept cas sur huit d'accouchement de femmes mineures en centre de santé. En 2007, huit naissances sur treize ont eu lieu à Maripasoula.

Les femmes des communes isolées sont prises en charges au 8ème mois de grossesses pour un transfert dans les hôpitaux de Cayenne ou de Saint Laurent. Qu'en est-il de celles qui accouchent dans les centres de santé ? Prématurité, non-déclaration de grossesse, femmes des régions frontalières du Suriname ou du Brésil ? L'association MALINGUY a publié en 2008 un rapport d'étude sur les déterminants du mauvais suivi des grossesses en Guyane.

## *Des messages de prévention adaptés*

La diversité des populations guyanaises nous permet d'expliquer en partie l'impact de l'origine sur ces phénomènes de grossesse précoce.

Au sein des groupes de populations, les différences de taux de grossesses chez les moins de 18 ans et de moins de 15 ans sont très marquants. Ainsi, certaines communautés concentrent en leur sein 2,4 % de grossesses très précoces et 13,6 % de grossesses chez des femmes de moins de 18 ans.

Si nous ne pouvons réduire l'individu à sa culture et notamment dans le cadre d'une politique de santé publique, ces phénomènes encouragent le développement de dispositifs intégrant des outils de prévention adaptés en direction des communautés les plus touchées. Par ailleurs, les jeunes mères nécessitent une prise en charge particulière afin qu'elles puissent poursuivre leur scolarité ou formation professionnelle.

---

Laurence BESANCON  
CRPV



# Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation en Guyane

**La réforme du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI) s'attache plus particulièrement à la question de la prise en charge des personnes défavorisées et/ou les plus éloignées du logement autonome de droit commun. En Guyane, la mise en place d'un service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) assure l'interface entre les différents acteurs..**

Sous la bannière du « logement d'abord », plusieurs principes guident cette réorganisation du dispositif :

- l'accès à l'hébergement et au logement doit être considéré comme un véritable service public, transparent et équitable,
- la mise à l'abri pour les personnes sans domicile doit être inconditionnelle,
- les prises en charge doivent être personnalisées en fonction des besoins et des capacités de chaque usager et non plus s'inscrire dans un parcours formaté.

En Guyane, cette réforme rencontre un écho particulier au regard de la situation locale marquée par un parc immobilier insuffisant, des besoins grandissant et une qualité de logement très inégale.

À titre indicatif, la population de la Guyane ne cesse d'augmenter depuis un demi-siècle. Elle est caractérisée par sa jeunesse et un taux de natalité supérieur aux autres départements. Son taux de croissance annuel reste constant depuis plusieurs décennies.

La situation socio-économique du département est très contrastée et révèle de fortes disparités.

La pénurie de logement tous secteurs confondus affectent gravement le département.

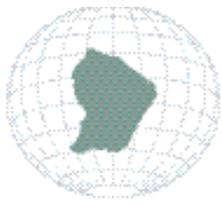
Le logement social est pénalisé par un parc insuffisant et pour partie vieillissant.

La gestion de la crise du logement nécessitera des efforts soutenus sur de nombreuses années et ne saurait se résoudre, par la seule augmentation brute des nouvelles constructions. Il convient d'y associer une politique volontaire de lutte contre l'habitat indigne ainsi qu'un déploiement rationnel et une utilisation optimisée du dispositif d'hébergement. La mise en place du service intégré de l'accueil et de l'hébergement (SIAO) poursuit précisément cet objectif.

Le SIAO est un des principaux outils opérationnels concrétisant la notion de « service public de l'hébergement et de l'accès au logement ». Il assure l'interface entre un usager et son besoin lié au logement d'une part, relayé ou non par un travailleur social et l'ensemble des prestataires susceptibles d'engager à son bénéfice une prise en charge adaptée et personnalisée.

Il repose sur 3 principes : continuité de la prise en charge des personnes, égalité face au service rendu, adaptabilité des prestations aux besoins des personnes.

Il a pour mission la régulation des demandes de prise en charge sur l'ensemble du champ d'intervention, la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement et l'organisation de la continuité des prises en charge tout au long du parcours du bénéficiaire. Il doit également à terme constituer une base de données permettant la mise en place d'un observatoire local de l'hébergement et du logement.



Le SIAO est compétent sur l'ensemble des champs d'intervention du secteur AHI, depuis la veille sociale (repérage des demandes et premier accueil) et l'hébergement sous toutes ses dimensions (urgence, stabilisation, insertion) jusqu'au logement dit « adapté » (maisons-relais, intermédiation locative) et même l'accompagnement vers le logement de droit commun.

## *Le SIAO en Guyane*

Les travaux préparatoires pour la création du SIAO en Guyane ont démarré en juin 2010 sitôt après la validation du plan départemental de l'accueil et l'intégration (PDAHI). Au terme d'un processus de concertation et d'identification des besoins et des contraintes avec l'ensemble des acteurs du domaine, le projet a pu être élaboré de manière consensuelle autour de plusieurs axes forts : création d'un SIAO unique a vocation départementale, maintien des procédures préexistantes chaque fois qu'elles apparaissent pertinentes et compatibles avec la mise en place du SIAO, adoption d'un système informatique unique et partagé par l'ensemble des acteurs pour la gestion et le traitement des demandes puis par la suite des exploitations statistiques.

## *Les différents acteurs du SIAO*

Le gestionnaire associatif du SIAO retenu est le Samu social de l'île de Cayenne déjà impliqué dans le dispositif 115 (numéro vert dédié aux demandes d'hébergement d'urgence), les maraudes sociales (repérage et contacts avec les personnes de la rue en difficultés) et l'organisation de la commission unique de Cayenne (analyse pluri-institutionnelle des demandes d'hébergement).

Le référent administratif et informatique du SIAO Guyane est la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) qui en assure le financement, en supervise le fonctionnement et en administre le déploiement informatique.

L'ensemble des gestionnaires d'établissement d'hébergement ou de logement adaptés ainsi que les prestataires d'accompagnement social ont adhéré au SIAO.

Il a été également décidé de favoriser l'adhésion de prestataires extérieurs au secteur AHI notamment ceux œuvrant dans le secteur de l'addictologie ou des majeurs protégés et disposant d'hébergement afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de certains usagers.

Les bailleurs sociaux, qui ont participé activement à la réflexion sur l'élaboration du projet, adhéreront ultérieurement dès lors que seront précisées les interactions possibles entre le SIAO, la commission de médiation DALO (droit au logement opposable) ainsi que la CCAPEX (commission consultative administrative de prévention des expulsions locatives).

La formation des utilisateurs à l'outil informatique dédié a été programmée durant le premier trimestre 2011. Les commissions uniques d'hébergement qui permettent l'analyse plurielle, pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire des demandes sont maintenues. Elles se réunissent de manière hebdomadaire à Cayenne et mensuelle à Kourou. La création d'une commission unique d'hébergement dans l'ouest du département est prévue pour 2012. C'est désormais le SIAO qui recense les demandes à soumettre à ces commissions et qui recueille leurs conclusions pour émettre des préconisations de prise en charge. Le dispositif 115 local est maintenu avec le

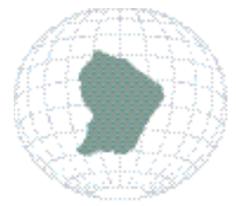
même principe d'alimentation réciproque avec l'entité SIAO.

Les effets attendus de la mise en place du SIAO Guyane sont bien sûr, une utilisation optimale et pertinente de toutes les mesures possibles dans le champ de l'AHI mais aussi l'élaboration d'une doctrine commune et partagée par l'ensemble des acteurs sur le traitement de certaines problématiques. Il doit faciliter en outre l'évaluation fine de l'efficacité des prises en charge et l'analyse des besoins non couverts.

Un premier bilan de cette action pourra être dressé à la fin du premier semestre 2011.

---

Francis HAPPE  
*Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale*  
*Responsable du Pôle Social*



# L'assurance maladie en Guyane : les ruptures de droits de base

**En Guyane, le poids des bénéficiaires de la CMU de base, de l'allocation de Parent Isolé ou de l'Aide Médicale d'Etat est 6 fois plus important qu'en France métropolitaine. Or, les bénéficiaires de l'AME notamment sont plus souvent que les autres soumis aux ruptures de droits. Dans ce contexte, la Caisse Générale de Sécurité Sociale Guyane met en œuvre des actions permettant de pallier ces difficultés.**

1) Cette même loi permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier gratuitement d'une couverture maladie complémentaire : la CMU complémentaire. Celle-ci est accordée sous condition de ressources. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge à 100 % des dépenses de santé, sans avoir à faire l'avance des frais

Cet article présente la situation des assurés, connus des fichiers de l'Assurance Maladie, en rupture de droits de base. Les populations non identifiées dans les fichiers de l'Assurance Maladie, et fort méconnues par définition, ne font pas l'objet de cette étude. De plus, le focus est réalisé sur les assurés uniquement (hors ayants droit).

L'article ne traite pas de la couverture complémentaire, sans pertinence avec les droits de base.

La loi sur la Couverture Maladie Universelle (CMU) permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière, et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé : la CMU de base<sup>1</sup>.

L'Aide Médicale État (AME) est destinée à permettre, sous condition de ressources, l'accès aux soins de personnes qui ne remplissent pas la condition de régularité pour bénéficier de la CMU de base. Elle vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères en situation irrégulière, résidant sur le territoire français de manière ininterrompue depuis plus de trois mois. L'AME est accordée pour un an. La

prolongation des droits n'est pas automatique.

## Les assurés en rupture de droits de base

Le pourcentage d'assurés en rupture de droit par rapport à la catégorie fait ressortir que la catégorie « Autres » est celle dont le niveau de rupture est le plus important : 32 % d'assurés en rupture de droits au 31 décembre 2010 en Guyane et 31 % pour l'ensemble du territoire national.

Le poids de cette catégorie est particulièrement lourd en Guyane : 37 % contre 6 % au national, les assurés du Régime Général guyanais étant moins souvent salariés ou retraités mais plus fréquemment affiliés à la CMU de base, l'Alloca-

## Forte affiliation à la CMU de base, API, AME

### Répartition des assurés en rupture de droits selon leur catégorie

Unité : %

	Guyane	France
Salariés	12	6
Chômeurs	10	8
Retraités	1	0
Invalides, rentes AT, adultes handicapés, parent isolé	5	0
Autres : CMU de base, Allocation Parent Isolé, Aide Médicale d'Etat...	32	31
Total	18	6

source : CGSS - CNAMTS

## Les bénéficiaires de la CMU de base, API et AME sont peu nombreux

### Répartition des assurés selon leur catégorie

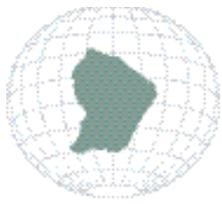
Unité : %

	Guyane	France
Salariés	45	61
Chômeurs	7	8
Retraités	6	22
Invalides, rentes AT, adultes handicapés, parent isolé	4	4
Autres : CMU de base, Allocation Parent Isolé, Aide Médicale d'Etat...	37	6
Total	100	100

source : CGSS - CNAMTS

### Source :

Les définitions réglementaires proviennent des didacticiels internes à l'Assurance Maladie. Pour en savoir plus, consulter le site <http://WWW.ameli.fr/>



tion Parent Isolé ou bénéficiaire de l'AME qu'au niveau national.

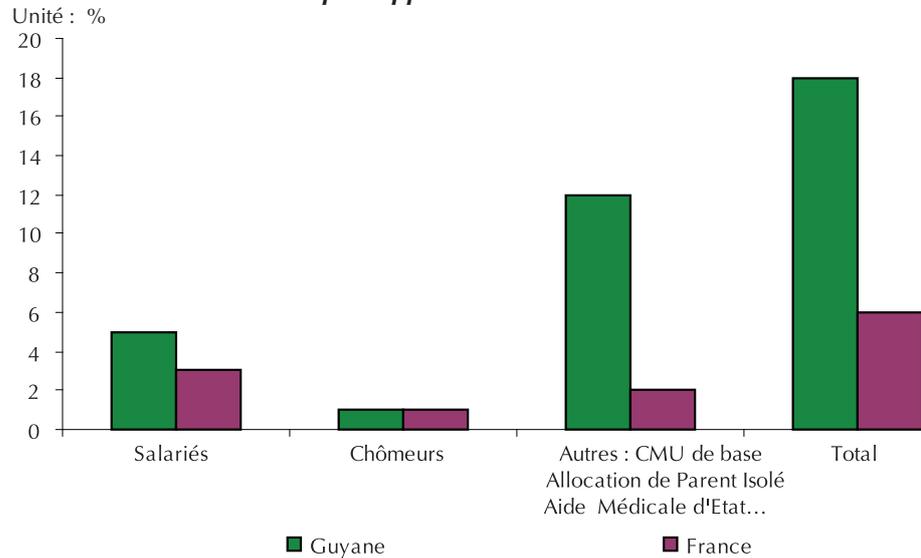
Les assurés en rupture de droit de la catégorie « Autres » sont pour 75 % d'entre eux des personnes ayant été à un moment de leur vie bénéficiaires de l'AME ou bien détenus étrangers en situation irrégulière. Ils représentent 12 % de l'ensemble des assurés guyanais (2 % au national).

Pour l'ensemble des assurés guyanais, toutes catégories confondues, la part des assurés en rupture de droits au 31 décembre 2010 s'élève à 18%, contre 6% au niveau national.

Claude CONAN  
Philippe FERY  
Caisse Générale  
de Sécurité Sociale de Guyane

## Ruptures de droits fréquentes chez les bénéficiaires de la CMU de base, API et AME

Les assurés en rupture de droits selon leur catégorie, par rapport au total assurés



Source : CGSS - CNAMTS

### Le rôle de la Caisse Générale de Sécurité Sociale dans un contexte particulier

*Le cas des communes guyanaises isolées : les centres de santé y assurent l'essentiel de l'offre de soins. Les patients reçoivent des soins et des médicaments sans contrepartie financière ou de droits ouverts à l'Assurance Maladie. De fait les populations n'éprouvent pas le besoin d'être en possession d'une couverture maladie. Et pourtant en cas d'urgence médicale, la constitution du dossier administratif pourra se révéler déterminante pour une prise en charge extérieure au département.*

*Les étrangers en situation irrégulière connus de la protection sociale sont composés d'une population de 23 000 personnes ressortissantes de l'AME qui ont ou auront des droits à renouveler. La Guyane concentre 11 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AME du territoire français, et les bénéficiaires de l'AME représentent 10 % de l'ensemble de la population guyanaise. Bien que ces personnes se soient manifestées auprès des services de la CGSS, le contact est difficile à maintenir, d'une part, pour des raisons liées à l'action de l'administration sur la régularité des séjours, d'autre part, car les adresses communiquées pour l'instruction des dossiers se révèlent vite inutilisables.*

#### Les actions :

- Le partenariat avec RFO a permis des interventions radiophoniques et audiovisuelles sur l'immatriculation et l'ouverture de droits. Les médias radio et télévision ont diffusé les messages de la CGSS.
- Les missions dans les communes de l'intérieur sont aujourd'hui priorisées sur les communes ayant un taux de non renouvellement particulièrement élevé.
- Les partenariats sont établis avec les hôpitaux et notamment avec le Conseil Général via le médecin directeur de la PMI de Guyane.

#### Les axes d'amélioration :

- Développer le partenariat avec la Poste : 39 % des plis expédiés par la CGSS sont retournés par la poste (impossibilité de distribution).
- L'ouverture de la route d'Apatou en lieu et place de l'utilisation du Fleuve Maroni augmente la présence de la CGSS sur ce secteur.
- La CGSS diffusera des messages dans l'ensemble des langues pratiquées dans les communes de l'intérieur pour une meilleure information des publics sur leurs droits à l'Assurance Maladie.
- La CGSS cherchera à travailler en partenariat d'une part avec les communautés vivant sur le Fleuve Maroni, et d'autre part avec les principaux responsables du commerce de détail de Guyane (pose d'affiches dans les épiceries) pour une meilleure diffusion des informations relatives au droit.

#### Méthodologie :

Les résultats statistiques sont issus du système informationnel de l'Assurance Maladie : ERASME Régional. Ils sont colligés par la CNAMTS, ce qui permet des comparaisons entre organismes, régions et entre le loco-régional et le national.

#### Définition

L'assuré social du Régime Général est français ou en situation régulière au regard de la législation sur le séjour des étrangers en France, affilié à un régime obligatoire de par son activité professionnelle, son statut ou sa résidence : personnes salariées (hors fonctionnaires), chômeurs, retraités, titulaires d'une pension d'invalidité, d'une rente Accident du Travail, du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé ou bénéficiaires de la CMU de base.



## Une jeunesse toujours plus nombreuse

**Au 1er janvier 2010, la population de la Guyane est estimée à 232 000 habitants. La croissance démographique de la région reste soutenue et le nombre de jeunes dépasse le cap des 100 000.**

**La fécondité est forte malgré un récent recul. Les naissances sont plus nombreuses en octobre. Les hommes et femmes de Guyane ont une espérance de vie inférieure de trois ans à celle de l'ensemble de Français.**

Au 1er janvier 2010, 232 223 personnes vivent en Guyane. Depuis 1999, la population de la région a augmenté de 76 000 personnes, soit une croissance moyenne d'environ 3,7 % chaque année. La Guyane est toujours, de loin, la région française dont la croissance démographique est la plus soutenue. Cette croissance est deux fois plus forte qu'à La Réunion, cinq fois plus qu'au niveau national et presque dix fois plus qu'aux Antilles. Le dynamisme démographique de la région vient essentiellement de son excédent naturel : les naissances sont plus nombreuses que les décès. Il contribue pour trois quarts à l'augmentation de la population entre 1999 et 2010. Dans le même temps, les arrivées sur le territoire

supérieures aux départs participent aussi à la croissance démographique mais dans une moindre mesure. Pour le reste, les arrivées sur le territoire sont supérieures aux départs.

Au 1er janvier 2008, 44 % de la population guyanaise a moins de 20 ans. Cette part reste stable dans le temps mais le nombre de jeunes continue d'augmenter. On comptera bientôt 100 000 jeunes dans la région. De même que pour les moins de 20 ans, la part des 60 ans ou plus est stable et leur nombre augmente. L'âge moyen des Guyanais est de 26 et demi, soit 10 ans de moins qu'en Guadeloupe et Martinique, qui figurent pourtant parmi les régions les plus jeunes de France.

### Plus de 100 000 jeunes en Guyane

En 2009, 100 300 jeunes de moins de 20 ans résident en Guyane. C'est la première fois que la barre symbolique des 100 000 jeunes est franchie. Depuis 1999, le nombre de jeunes dans la région augmente à un rythme identique à celui de l'ensemble de la population. La part des jeunes reste donc stable dans le temps, 44 % de la population guyanaise a moins de 20 ans. Si les tendances récentes se poursuivent, les jeunes seront bientôt plus nombreux en Guyane qu'en Guadeloupe et en Martinique. En effet, depuis le début des années 2000, le nombre de moins de 20 ans diminue lentement dans ces deux départements d'outre-mer.

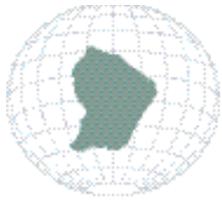
### Une population toujours en augmentation Les indicateurs démographiques

Unités : nombre et ‰

	Population au 1er janvier	Naissances	Décès	Solde naturel	Taux de natalité	Taux de mortalité
1999	155 760	4 907	690	4 217	30,9	4,1
2000	162 018	5 149	635	4 514	31,1	3,8
2001	168 614	5 137	660	4 477	29,8	3,8
2002	176 638	5 276	669	4 607	29,2	3,7
2003	184 792	5 553	721	4 832	29,4	3,8
2004	193 167	5 312	724	4 588	27,1	3,7
2005	199 206	5 998	705	5 293	29,6	3,5
2006	205 954	6 276	711	5 565	29,9	3,4
2007	213 031	6 386	690	5 696	29,4	3,2
2008	219 266	6 247	762	5 485	28,1 (p)	3,4 (p)
2009	225 751 (p)	6 171	699	5 472	26,9 (p)	3,1 (p)
2010	232 223 (p)	5 847	713	5 134		

(p) provisoire

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil



En 2009, 14 000 personnes âgées de 60 ans ou plus vivent en Guyane dont 3 500 de 75 ans ou plus. Au cours de la dernière décennie, le nombre de personnes de plus de 60 ans augmente à un rythme supérieur à celui de l'ensemble de la population, + 4,8 % par an. La part des 60 ans ou plus atteint 6 % de la population totale, elle est en légère augmentation.

## La fécondité reste forte mais marque le pas

En 2010, les naissances sont estimées à 5 847 soit 324 bébés de moins que l'année précédente. Si cela se confirme, ce serait la troisième année consécutive de baisse des naissances.

La fécondité en Guyane est à un niveau élevé malgré une tendance à la baisse au cours des dix dernières années. L'indicateur conjoncturel de fécondité atteint ainsi 3,6 enfants par femme en 2008 alors qu'il était de 3,8 dix ans plus tôt. Ce niveau de fécondité demeure bien supérieur au niveau national où il est de 2 enfants par femme, soit un peu moins que le seuil de renouvellement des générations. Il est aussi plus élevé qu'aux Antilles (respectivement 2,2 et 2,1 enfants par femme en Guadeloupe et Martinique). Cet écart de fécondité avec les deux autres DFA explique qu'avec 43 000 femmes d'âge fécond de moins en Guyane qu'aux Antilles, les naissances sont tout de même plus nombreuses dans notre région. Par ailleurs, les 59 000 guyanaises en âge de procréer sont plus jeunes.

## Pic des naissances en octobre

Les naissances ne sont pas réparties de façon totalement uniforme tout au long de l'année. Il naît davantage d'enfants au mois d'octobre, ce pic correspond à des conceptions au mois de janvier. Le pic de septembre

## Des jeunes de plus en plus nombreux Évolution de la population totale par groupe d'âge

Année	Population au 1er janvier			Proportion (%)		
	Moins de 20 ans	De 20 à 59 ans	60 ans ou plus	Moins de 20 ans	De 20 à 59 ans	60 ans ou plus
1999	69 234	77 757	8 769	44,4	50,0	5,6
2005	89 056	98 384	11 766	44,7	49,4	5,9
2006	92 528	101 526	11 900	44,9	49,3	5,8
2007	94 722	105 904	12 405	44,5	49,7	5,8
2008 (p)	97 251	108 922	13 093	44,4	49,7	6,0
2009 (p)	100 299	111 423	14 029	44,4	49,4	6,2

(p) provisoire

Source : Insee, estimations de population

que l'on retrouve en France ou dans d'autres pays du monde est moins marqué en Guyane.

L'âge moyen à l'accouchement progresse au cours de la dernière décennie. En 2008, il atteint 27,7 ans dans la région, soit deux ans de moins qu'en France. Malgré le recul de l'âge moyen à la maternité, 449 naissances sont issues de mères mineures en 2009. Ces grossesses précoces représentent 7 % de l'ensemble des grossesses de Guyane.

## Trois années d'écart d'espérance de vie avec la France

En 2010, le nombre de décès dans la région est estimé à 713, il serait proche de la moyenne des dix dernières années. Dans les conditions de mortalité à chaque âge observé actuellement, un garçon né en 2008 vivrait 74,8 ans et une fille 81,2 ans, soit environ de 6 années de plus. L'espérance de vie à la naissance, en Guyane, est inférieure au niveau national de 3 années pour les hommes et les femmes.

En 2009, le taux de mortalité infantile s'établit à 10,4 pour mille. Il est près de trois fois plus élevé qu'en France et c'est le plus préoccupant des DOM.

## Définitions

**Espérance de vie à la naissance :** durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

**Indicateur conjoncturel de fécondité :** somme des taux de fécondité par âge observés à une année donnée. Cet indicateur donne le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge restaient inchangés.

**Solde naturel ou excédent naturel :** différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours d'une période.

**Taux de mortalité :** rapport entre le nombre de décès sur une période à la population totale moyenne sur la même période.

**Taux de mortalité infantile :** rapport du nombre d'enfants décédés à moins d'un an à l'ensemble des enfants nés vivants.

**Taux de natalité :** rapport du nombre de naissances vivantes sur une période à la population totale moyenne de la même période.

Hugues HORATIUS-CLOVIS



# Soutien à l'accueil du jeune enfant : 12,5 millions d'euros

**En Guyane, la conduite d'une politique en faveur de la petite enfance est un enjeu de première importance pour la CAF. Le concours de tous les partenaires est indispensable pour relever ce défi.**

L'année 2010 a été marquée par l'arrivée de deux nouveaux dispositifs CAF de soutien au développement de places d'accueil du jeune enfant : le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), destiné aux collectivités, et la Prestation de service unique (PSU), pour les structures d'accueil. Bilan d'une année d'intervention CAF dans le cadre de l'accueil du jeune enfant.

La CAF met à disposition de ses partenaires une palette d'outils d'expertise.

Ainsi, la CAF aide au financement de toutes les solutions d'accueil choisies par les parents, pour leur permettre de concilier vie familiale et professionnelle. Elle soutient les collectivités qui s'engagent dans une politique de la petite enfance, les associations qui interviennent dans ce secteur ou bien encore les parents eux-mêmes.

## *La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) :*

### *soutien aux parents*

Objectif : permettre aux parents de choisir un mode de garde qui leur convient :

- soit en réduisant ou cessant leur propre activité : le complément de libre choix d'activité Paje (CICA) compense partiellement leur perte de revenus

- soit en employant une garde à domicile ou une assistante maternelle : le complément mode de garde Paje (CMG) compense en partie les dépenses engagées (salaire +/- charges sociales).

## *Le Contrat enfance-jeunesse (Cej) :*

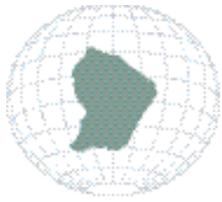
### *soutien aux collectivités*

Objectif : inciter les collectivités à développer une offre de garde de qualité, adaptée aux besoins, dans le cadre d'une politique locale.

Il s'adresse aux communes ou communautés de communes. Il couvre une période de 4 ans et finance le fonctionnement, aussi bien des places de garde d'enfants que des places de loisirs pour les plus grands. La CAF couvre 55 % des dépenses nouvelles engagées par la commune.

Le Cej précise les modalités de pilotage, tant pour les communes que pour la CAF, afin de permettre d'améliorer leur performance économique.

Ainsi, la CAF peut prendre en charge, dans le cadre de contrats d'engagements réciproques, une partie des dépenses consacrées par les collectivités à la création de places.



## *La Prestation de service unique (Psu) : soutien aux structures*

Objectif : mieux répondre aux besoins des familles : souplesse des modes de garde, horaires, coûts équitables selon les revenus...

Elle est versée aux gestionnaires de structures d'accueil d'enfants de moins de 4 ans.

La CAF s'engage à compléter les participations familiales. Sa prise en charge varie selon le niveau de ressources des familles, jusqu'à 66 % du coût de la place : plus les revenus des familles sont faibles, plus la CAF finance. La Psu garantit un niveau de ressources aux structures, et induit une équité dans les tarifs appliqués aux familles.

Pour garantir le maintien des structures existantes lors de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs dans les DOM (PSU/CEJ) en 2010, la CAF de la Guyane a initié la conclusion de contrats de partenariat avec les mairies. Ces contrats fixent l'engagement de la CAF et de la Mairie en terme de financement des associations, et couvrent l'ensemble des associations existantes.

De plus, pour simplifier les démarches des structures et la gestion par la Mairie, la CAF assure le rôle de guichet unique. C'est elle qui centralise et vérifie tous les justificatifs fournis par les associations, pour son compte mais aussi pour le compte de la Mairie.

Un comité de suivi (CAF / mairie / associations selon les contrats) réunit les acteurs, deux fois l'an, pour valider les prévisions et faire un bilan des réalisations.

## *Les aides à l'investissement*

La CAF bénéficie de fonds nationaux appelés « plans crèche ». Ils permettent de subventionner jusqu'à 80 % du coût de construction d'une crèche.

## *L'accompagnement spécifique Dom*

Compte tenu de la fragilité du secteur de la petite enfance et des collectivités dans les Dom, pour accompagner la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs dès 2010, les CAF des Dom ont négocié et obtenu des financements complémentaires.

## *Le contrat de rattrapage*

Objectif : amplifier le développement de places nouvelles par les collectivités.

En complément du Cej, un contrat de rattrapage majore de 36,36 % le montant de la prestation de service CEJ versée à la Mairie pour les actions nouvelles. Ainsi, les collectivités pourront développer une offre avec une participation financière moins élevée.

## *Le Contrat d'accompagnement adapté (CAA)*

Objectif : permettre la « mise en route » des structures dans ce nouveau cadre.

Les collectivités, prises par d'autres urgences, ont parfois du mal à in-

vestir dès à présent dans le secteur de la petite enfance.

La CAF verse donc des fonds supplémentaires aux gestionnaires de structures, en complément de la Psu pour :

- compenser l'éventuelle insuffisance de financement des Mairies ;
- assainir, en 2010, la situation des structures en prenant en charge les dettes sociales (charges patronales).

## *Le Contrat d'accompagnement, de soutien et d'objectifs (Caso)*

Objectif : compenser les éventuelles baisses de financement liées au passage à la Psu.

Les structures peinent parfois à rentabiliser certaines heures d'ouverture. Le Caso permet de compenser le manque à gagner, pour laisser aux structures le temps d'adapter leur fonctionnement afin de répondre à toutes les demandes des parents : horaires spécifiques, nombre d'heures choisi....

Le niveau de prestations de service (CAF + familles) est maintenu sur 4 ans, renouvelables deux fois de façon dégressive : un accompagnement sur 12 ans.

Le gestionnaire s'engage en contrepartie à optimiser la gestion de l'établissement : taux d'occupation, horaires « à la carte », mixité sociale....

Corinne RAMON  
CAF



### Bénéficiaires et montants versés en 2010\*

Unité : euro

Destinataire	Prestation	Nbre de Bénéficiaires*	Montant versé
Parents	Paje (Complément mode de Garde et Complément de libre Choix d'Activité)	716 familles pour 923 enfants	4 445 565
	Prestation de Service Unique	25 structures pour 1089 places	3 912 148
Structures	Contrat d'accompagnement adapté	19 structures	2 680 564
	Contrat d'accompagnement, de soutien et d'objectif	17 structures	1 296 523
	Investissement	7 structures	88 480
Mairies	Equipement informatique	24 structures	94 056
	Contrat Enfance Jeunesse		34 571
	Contrat de rattrapage	1 contrat (Saint Laurent – 1 crèche – 45 places)	12 570
<b>TOTAL</b>			<b>12 564 477</b>

\* enfants et familles d'enfants de moins de 4 ans

Source : Caf de la Guyane

#### Un besoin de 1 500 places de garde d'enfants

Près de la moitié des 32 013 familles allocataires fin 2010 ont des enfants de moins de 4 ans : 14 590 familles, pour 18 266 enfants.

3 135 familles\* ont potentiellement besoin d'une solution de garde, pour leurs 3 536 enfants.

Fin 2010, la CAF finançait les solutions de garde de plus de 2 000 enfants : moitié en crèche, moitié à domicile ou chez une assistante maternelle.

On constate donc, sur le fichier CAF, un déficit d'environ 1 500 places.

Ce déficit est dû essentiellement à :

- Une difficulté des collectivités, aux prises avec toutes sortes d'urgences, à s'engager financièrement.
- Un secteur d'activité en cours de stabilisation, mais encore insuffisamment attractif, qui se heurte localement aux mêmes écueils que les autres secteurs (foncier, coûts de construction, formation des personnels...).

\* Monoparents avec emploi et couples avec deux emplois (même si certaines de ces familles ont certainement des solutions familiales -garde par les grands-parents, etc...) ; les parents inactifs ou en recherche d'emploi ou de formation ne sont pas comptés

#### Des projets

Les familles ont des besoins, la CAF a des moyens. Si le secteur est fragile, l'accompagnement encore renforcé de la CAF, technique et financier, y répond. Il est maintenu dans la durée pour permettre aux collectivités et aux associations de s'adapter dans l'intérêt des familles et des enfants.

En 2010, cet accompagnement s'est traduit par une hausse de 45 % des financements de la CAF.

De nouveaux projets sont en cours pour la création de 250 places de crèches supplémentaires à court terme (1,2 million d'€) et déjà 4 partenaires ont présenté des projets à moyen terme.

La mobilisation de tous les acteurs en partenariat permettra le maintien et le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants.

## RÉDACTION

Directeur de la publication : G.-M. Grenier

### COMITÉ DE RÉDACTION

Rédactrice en chef : É. Lauret

Relecture : N. Yahou, P. Hernandez, H. Le Grand, G. Forgeot,

Membres : B. Hurpeau, P. Valadou

### MAQUETTE INSEE

Annick Couillaud

### COUVERTURE

Annick Couillaud

### PHOTOS

Émilie Charles-Euphrosine

#### DIRAG :

41, rue Bébian  
97158 Pointe-à-Pitre  
Cedex

Tél. 05.90.21.47.00

[www.insee.fr/guadeloupe](http://www.insee.fr/guadeloupe)

#### S.R. GUADELOUPE :

Cité Guillard  
34, chemin des Bougainvilliers  
B.P. 96  
97102 Basse-Terre  
Cedex

Tél. 05.90.99.36.70

[www.insee.fr/guadeloupe](http://www.insee.fr/guadeloupe)

#### S.R. MARTINIQUE :

Centre Delgrès  
Les Hauts de Dillon  
B.P. 641  
97262 Fort-de-France  
Cedex

Tél. 05.96.60.73.60

[www.insee.fr/martinique](http://www.insee.fr/martinique)

#### S.R. GUYANE :

Avenue Pasteur  
B.P. 6017  
97306 Cayenne Cedex

Tél. 05.94.29.73.02

[www.insee.fr/guyane](http://www.insee.fr/guyane)

# antiano<sup>éco</sup>

des antilles guyane

la revue économique et sociale des antilles guyane

n° 74 - Juillet 2011

